



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Analyse des prix à la consommation au Luxembourg

-

Rapport du premier semestre 2021

de l'Observatoire de la formation des prix

Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne correspondent pas nécessairement à celles du Ministère de l'Économie ou du Gouvernement.

Pour toute requête ou suggestion, contactez l'Observatoire de la formation des prix du Ministère de l'Économie du Grand-Duché de Luxembourg.

Ministère de l'Économie

Observatoire de la formation des prix

19-21, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. (+352) 247 74125
observatoire@eco.etat.lu
Octobre 2021

Cette publication est téléchargeable sur le site <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications.html>

© Ministère de l'Économie, Luxembourg, 2021

Avant-propos

Ce rapport de l'Observatoire de la formation des prix étudie en profondeur l'évolution des prix à la consommation du premier semestre 2021. Conformément au règlement intérieur de l'Observatoire, le cahier des charges comprend deux rapports semestriels généraux par année.

La première partie du rapport porte sur l'inflation au Luxembourg et aborde les catégories qui contribuent le plus à l'inflation. Les prix administrés constituent un facteur important de l'ensemble des biens et services et leur évolution est analysée en détail dans cette partie. Pour les données concernant le Luxembourg, l'Observatoire travaille en collaboration étroite avec le STATEC qui pour la consommation privée des ménages détient des séries indiciaires pour 242 agrégats du 4^e niveau de l'indice des prix à la consommation (IPCN). Ces données publiquement accessibles permettent des analyses au niveau de la dynamique des prix.

Dans la deuxième partie du rapport l'évolution de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) au Luxembourg est comparée à celle des trois pays voisins, des Pays-Bas et de la moyenne de l'Union européenne et de la zone euro. La source principale pour ces autres pays analysés est l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié chaque mois par Eurostat. La pondération de l'IPCN luxembourgeois se base sur les dépenses de consommation finale des résidents sur le territoire national, alors que l'IPCH tient compte des dépenses effectuées aussi bien par les résidents que les non-résidents. Il s'ensuit que certaines positions au Luxembourg, comme par exemple les produits pétroliers ou les produits de tabac, ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH.

Table de matières

Avant-propos	3
Table de matières	4
Résumé	5
1 Inflation luxembourgeoise au premier semestre 2021	6
1.1 Généralités.....	6
1.1.1 Indice des prix à la consommation national divisé en 4 agrégats	10
1.1.2 Indice des prix à la consommation national divisé en 12 divisions.....	12
1.2 Variations de prix les plus importantes et les plus conséquentes	16
1.3 Prix administrés.....	17
1.3.1 Explication du terme « prix administrés ».....	17
1.3.2 Liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008)	18
1.3.3 Analyse de l'évolution des prix administrés	18
2 Comparaison de l'inflation au Luxembourg et dans les pays voisins	23
2.1 Introduction	23
2.1.1 Dépenses de consommation par pays	23
2.1.2 Choix de l'indice pour le Luxembourg	24
2.2 Généralités.....	25
2.3 Analyse détaillée de l'inflation européenne.....	30
3 Annexe 1	35
4 Annexe 2	37

Résumé

1. L'inflation nationale a augmenté au premier semestre 2021. Le taux moyen du premier semestre s'est élevé à 1,76% (contre 1% à la même période en 2020). Cette augmentation de l'inflation s'explique principalement par le renchérissement des produits pétroliers (+14,6%).
2. L'inflation sous-jacente, qui exclut les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux, a diminué au premier semestre 2021 : le taux s'est élevé à 1,2%, contre 1,7% sur la même période en 2020.
3. L'inflation au premier semestre 2021 a été plus importante par rapport à la même période de l'année 2020 notamment suite à la hausse des prix des combustibles liquides (29,4%) des carburants et lubrifiants (+14,4%) et de la bijouterie et horlogerie (+10,3%). Les 6 premiers mois de l'année ont également été caractérisés par une hausse des prix des services liés à l'entretien et réparations (+6,5%) et des services financiers (+5,5%).
4. Le prix de l'énergie a augmenté sensiblement au premier semestre 2021 et a tiré ainsi vers le haut l'inflation. Ce sont les combustibles liquides (+13,5% pour le gaz liquéfié) et le mazout de chauffage (+29,4%) qui enregistrent les hausses de prix les plus fortes.
5. Les prix administrés, sur base de la liste validée par le Conseil de gouvernement en 2008, ont légèrement baissé de -0,2%. Il s'agit en partie d'un effet de base liée à l'entrée en vigueur de la gratuité des transports publics au 1^{er} mars 2020.
6. Au niveau international, tous les pays ont été impactés par la hausse des prix de l'énergie après avoir connu une chute drastique en 2020 lors de la crise sanitaire Covid-19. Le taux d'inflation du Luxembourg (1,76%) est supérieur à celui de l'Union européenne (1,36%), de la zone euro (1,45%), de la Belgique (1,61%) et de la France (1,36%), mais reste inférieur à celui de l'Allemagne (1,95%) et des Pays-Bas (1,79%).

1 Inflation luxembourgeoise au premier semestre 2021

1.1 Généralités

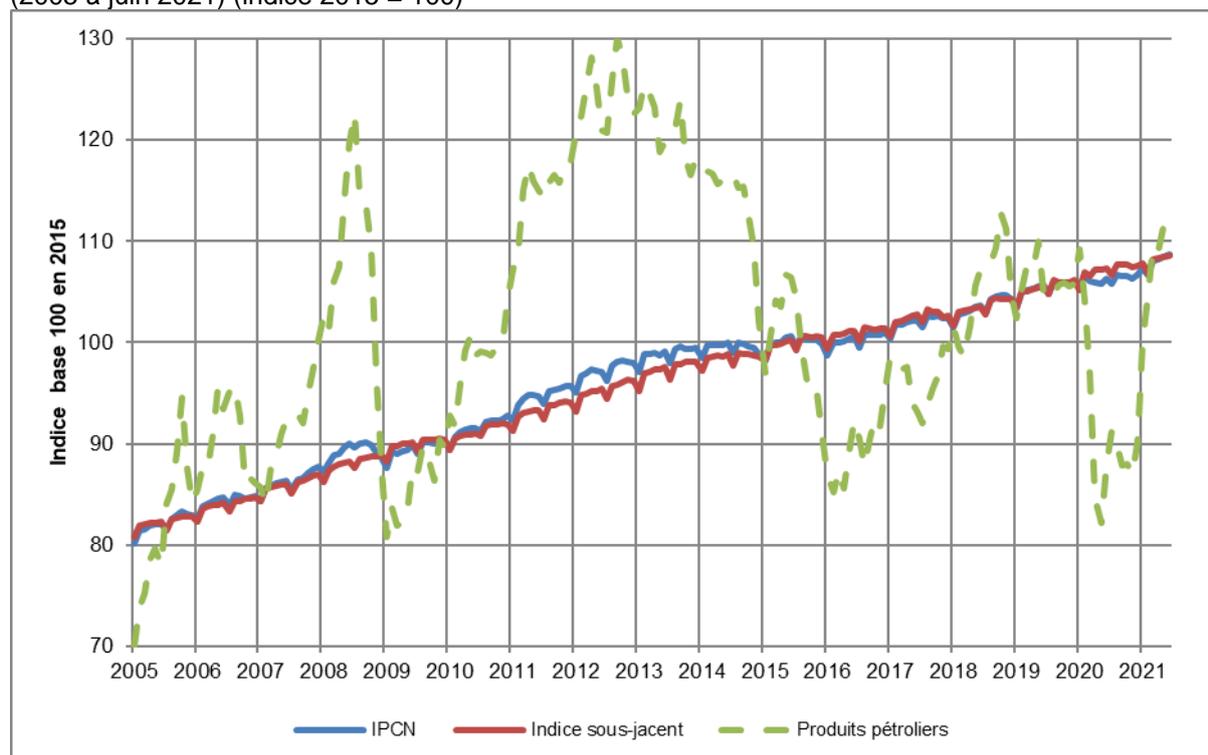
Le taux d'inflation a augmenté au premier semestre 2021 au Luxembourg et s'est élevé à 1,76%, contre 1,00% à la même période en 2020. Cette hausse s'explique principalement par le renchérissement des produits pétroliers qui est surtout dû au rattrapage des prix du Brent après avoir chuté l'année dernière en raison de la crise du coronavirus, ainsi qu'à l'introduction du droit d'accise autonome additionnel dénommé « Taxe CO₂ » en janvier 2021.

En juin 2021, le niveau général moyen des prix à la consommation au Luxembourg, mesuré sur base de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) et exprimé en année de base 2015=100, s'est élevé à 108,68 points. Suite au décalage de la période des soldes d'hiver¹, le profil à la hausse de l'indice s'est interrompu provisoirement en février et non en janvier comme d'habitude pour ensuite reprendre.

L'écart entre l'IPCN et l'indice sous-jacent, qui exclut les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux (cf. Annexe 1), se creuse par exemple si les prix des produits pétroliers augmentent plus rapidement que ceux des autres biens et services. Tout comme entre 2015 et mi-2018, lorsque l'indice sous-jacent était supérieur à l'IPCN suite au recul des produits pétroliers, ce phénomène s'est reproduit en 2020 suite à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 qui n'a pas épargné le Luxembourg. Au premier semestre 2021, les courbes de l'IPCN et l'indice sous-jacent se sont alignés, notamment suite au renchérissement des produits pétroliers.

¹ En raison de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19, les soldes d'hiver 2020-2021, initialement fixés du 2 au 30 janvier 2021 inclus, ont été reportés du 20 janvier au 17 février 2021 inclus (<https://guichet.public.lu/fr/actualites/2021/janvier/19-nouvelles-dates-soldes-hiver.html>)

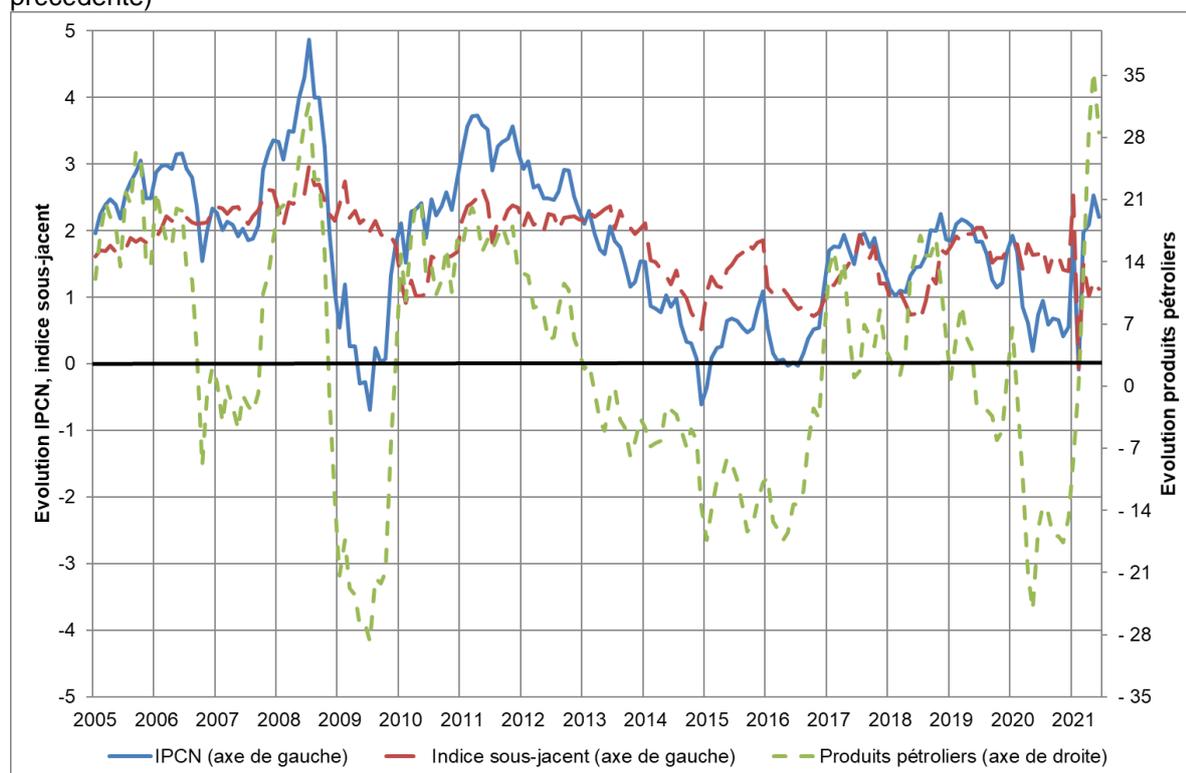
Graphique 1-1 : Evolution de l'IPCN, de l'indice sous-jacent et des prix de produits pétroliers (2005 à juin 2021) (indice 2015 = 100)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Le taux d'inflation au premier semestre 2021 était de 1,76%, contre 1% pour l'année 2020, principalement tiré par la flambée du prix des produits pétroliers. Le taux moyen de l'inflation sous-jacente, pour le premier semestre 2021, se situe en dessous de l'inflation nationale et a atteint 1,22%.

Graphique 1-2 : Evolution de l'IPCN, de l'indice sous-jacent et des prix de produits pétroliers (données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Le prix des produits pétroliers, qui a connu des fluctuations sensibles au cours des dernières années, a augmenté de 14,6% au premier semestre 2021. Cette accélération s'explique d'une part par une hausse du prix du pétrole sur les marchés internationaux suite à la reprise économique mondiale, la politique stricte de quotas décidé conjointement par l'OPEP et de la Russie afin de limiter l'offre du pétrole, ainsi qu'aux tensions géopolitiques résultant d'attaques sur des installations pétrolières en Arabie saoudite². D'autre part, au niveau national, un prix minimal du carbone au Luxembourg a été introduit à partir du 1^{ier} janvier 2021³. En effet, cette mesure, qui est une des mesures prévues par le « Plan national intégré en matières d'énergie et de climat du Luxembourg » (PNEC) qui vise mettre en œuvre les objectifs de l'accord de Paris, est ainsi basée sur le principe de pollueur-payeur. Le prix minimal du carbone s'applique aux carburants (essence et diesel), ainsi qu'au mazout de chauffage et au gaz. En 2021, le prix du carbone a été fixé à 20 EUR la tonne de CO₂ dont le montant augmentera de 5 EUR en 2022 et en 2023.

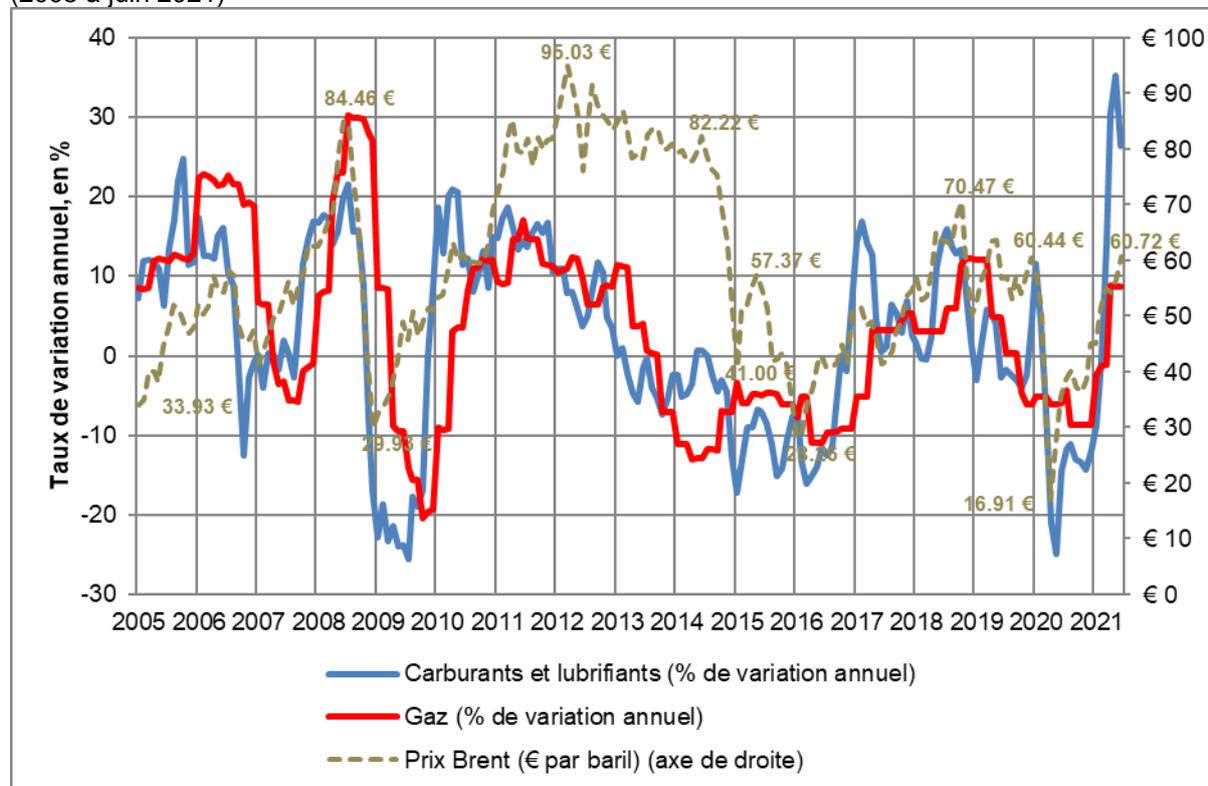
L'évolution du cours du pétrole sur les marchés internationaux détermine en grande partie les variations des prix à la consommation du mazout de chauffage et des carburants. Après les nombreuses fluctuations enregistrées les années précédentes, les prix des carburants et lubrifiants ont dégringolé jusqu'à atteindre leur niveau le plus bas en avril 2020 de \$18,38 (16,91€) en réponse à la crise mondiale liée au Covid-19 pour repartir à la hausse et atteindre \$73,15 (60,72€) en juin 2021. Quant à la variation des prix des carburants et lubrifiants au

² Premier rapport trimestriel 2021 de l'Institut des comptes nationaux (Belgique), pour plus d'informations veuillez consulter <https://economie.fgov.be/fr/publications/analyse-des-prix-2021-icn-0>

³ https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiques/2020/10-octobre/30-pollueur-payeur.html

premier semestre 2021, la plus forte hausse a été enregistrée au mois de mai (+35,4% par rapport au mois de mai en 2020).

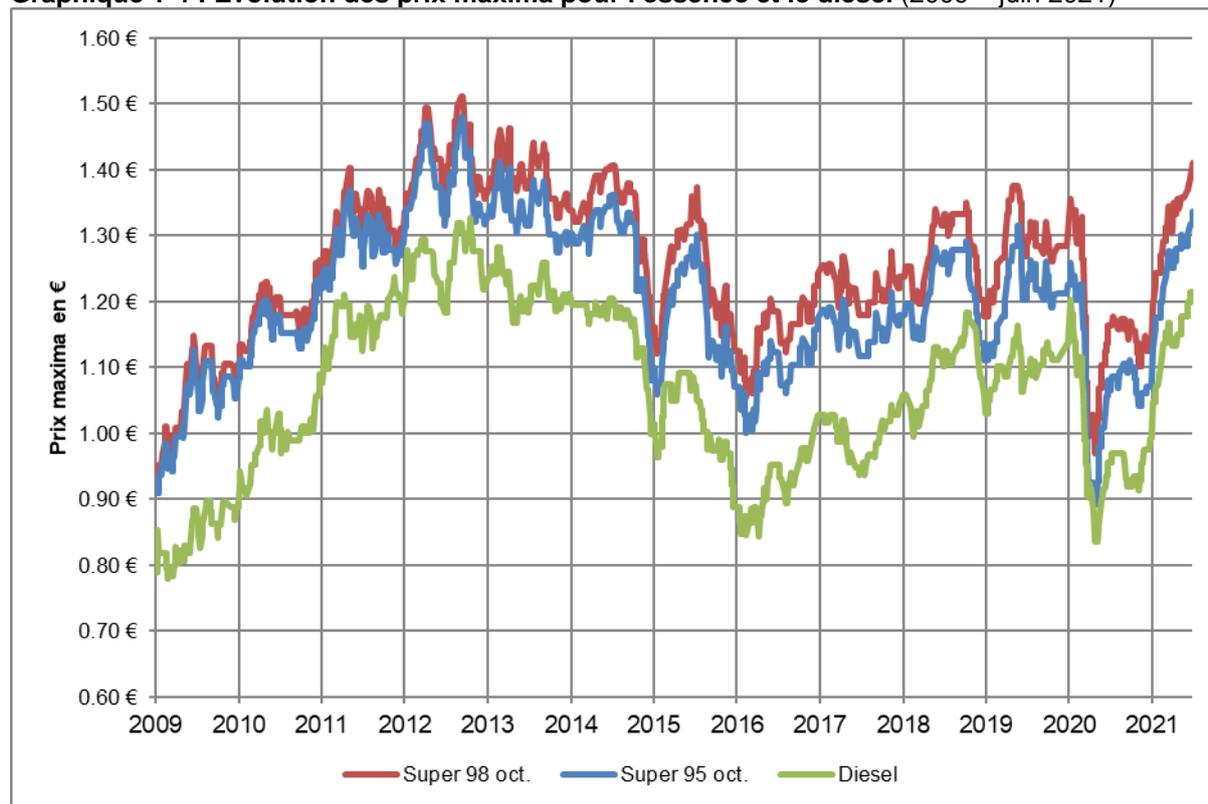
Graphique 1-3 : Evolution du prix du Brent (en euro), des carburants et lubrifiants et du gaz (2005 à juin 2021)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Après avoir démarré l'année au niveau le plus bas depuis novembre 2016, le premier semestre 2021 a été caractérisé par une augmentation du prix de l'essence entre janvier et fin juin, moment où il a atteint son pic au premier semestre 2021 (1,34€ le litre pour 95 oct.), le niveau le plus haut enregistré depuis juillet 2014. Une tendance similaire a été enregistrée pour le diesel qui, à la fin du mois de juin 2021, atteint le prix de 1,21€ le litre.

Graphique 1-4 : Evolution des prix maxima pour l'essence et le diesel (2009 – juin 2021)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

1.1.1 Indice des prix à la consommation national divisé en 4 agrégats

L'indice des prix à la consommation national peut être divisé en 4 agrégats : biens non durables (alimentation, énergie), biens semi-durables (textile, habillement), biens durables (les véhicules, meubles, équipement ménager ou de loisir) et services.

Les biens non durables ont une pondération de 31,33% dans l'indice des prix et sont responsables de 0,85 points de pourcentage de l'inflation totale du premier semestre 2021. Ces produits ont augmenté de 2,6% par rapport à la même période de l'année dernière, lorsque les prix pétroliers étaient exceptionnellement bas. Ce sont surtout les prix des combustibles qui ont progressé sensiblement par rapport au premier semestre 2020. Plus précisément, les prix du mazout de chauffage, de l'essence et du Diesel ont augmenté respectivement de +29,4%, +15,1% et +14,1%. Le prix du gaz de ville a augmenté de 3,3%. À l'inverse, l'électricité a légèrement baissé de -0,2%. Quant aux produits alimentaires, les prix ont augmenté de 0,6%. En particulier, ce sont les autres produits de boulangerie et le pain qui contribuent le plus à l'inflation et qui ont enregistré une augmentation de prix de respectivement 2,9% et 2,5%.

Les biens semi-durables ont une pondération de 9,55% au sein de l'indice des prix, sont responsables de 0,15 points de pourcentage au taux d'inflation et ont augmenté de 1,27% au premier semestre 2021. Une hausse des prix a été enregistrée notamment au niveau des jeux et passe-temps (+6,6%), des tapis et moquettes (+5,5%), des articles de camping et de loisirs en plein air (+5,1%), ainsi que des articles de voyage et autres contenants (+4,1%), des chaussures pour hommes (+3,9%) et pour femmes (+3,4%). À l'inverse, les prix des supports

préenregistrés d'images et de son, de la verrerie, cristallerie et céramique, ainsi que des autres supports d'enregistrement ont diminué respectivement de -8%, -5,9% et -5,6%.

Les biens durables qui ont une pondération de 12,14% au sein de l'IPCN, sont responsables de 0,19 points de pourcentage de l'inflation totale du premier semestre 2021 et leurs prix ont augmenté de 1,4% au premier semestre 2021. Alors que les prix des appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image, de l'équipement téléphonie mobile, et des logiciels ont diminué respectivement de -5,3%, -4,7% et -3,6%, des hausses de prix ont été enregistrées au niveau des accessoires informatiques (+23,4%), de la bijouterie (+19%), des appareils auditifs (+10,2%) des autres appareils et matériel thérapeutiques (+5,5%) et bicyclettes (+5%).

Les services, avec une pondération de 46,97% de l'IPCN, sont responsables de 0,58 points de pourcentage de l'inflation luxembourgeoise et ont donc une grande influence sur les prix à la consommation. En général, les services ont augmenté de 1,2% au premier semestre 2021 (contre 1,4% au premier semestre 2020). Parmi les principaux contributeurs à cette hausse sont les prix des services vétérinaires et autres services pour animaux de compagnie (+14,6%), des médecins généralistes (+6,8%), des services financiers (+5,5%), des salons de coiffure pour femmes (+4,4%) et de la petite restauration, collations, pâtisserie et glaces (+3,5%). À l'inverse, les baisses qui contribuent le plus à la diminution de l'inflation sont les transports combinés (-70%), le transport de personnes par autobus (-20%), par chemin de fer (-13,1%) et par air (-12,6%).

Tableau 1-1 : Indice des prix à la consommation national au premier semestre 2021
(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	IPCN	Inflation sous-jacente	Produits pétroliers	Autres biens et services	Biens non durables	Biens semi-durables	Biens durables	Services
Pondération		95,01%	4,01%	95,99%	31,33%	9,55%	12,14%	46,97%
Janvier	1,88	2,53	-8,35	2,51	-0,72	12,66	2,25	1,18
Février	-0,09	-0,06	0,39	-0,05	0,57	-8,57	0,19	0,96
Mars	1,98	1,51	12,98	1,51	2,84	1,42	1,30	1,59
Avril	2,09	1,02	28,92	1,01	3,84	1,24	1,56	1,20
Mai	2,53	1,24	35,49	1,23	5,12	1,09	1,53	1,37
Juin	2,20	1,12	28,58	1,12	4,30	0,94	1,83	1,11
Semestre 1 2021	1,76	1,22	14,63	1,22	2,63	1,27	1,44	1,23

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tableau 1-2 : Contributions à l'inflation au premier semestre 2021
(en points de pourcentage)

	IPCN	Produits pétroliers	Autres biens et services	Biens non durables	Biens semi-durables	Biens durables	Services
Janvier	1,88	-0,49	2,38	-0,17	1,20	0,30	0,55
Février	-0,09	-0,04	-0,05	0,23	-0,80	0,04	0,45
Mars	1,98	0,53	1,44	0,92	0,15	0,17	0,74
Avril	2,09	1,12	0,97	1,20	0,13	0,20	0,56
Mai	2,53	1,34	1,18	1,57	0,11	0,20	0,64
Juin	2,20	1,13	1,07	1,35	0,10	0,23	0,52
Semestre 1 2021	1,76	0,60	1,17	0,85	0,15	0,19	0,58

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

1.1.2 Indice des prix à la consommation national divisé en 12 divisions

En divisant le panier de l'IPCN en 12 divisions selon la classification COICOP retenue par Eurostat⁴, on obtient une analyse plus détaillée de l'évolution des prix des différentes catégories.

Les *produits alimentaires et boissons non alcoolisées* ont augmenté de 0,5% les six premiers mois de l'année 2021 par rapport à la même période en 2020 et sont responsables de 0,07 point de pourcentage de l'inflation. En général, les prix de l'alimentation augmentent de 0,6% par rapport au premier semestre 2020. Plus précisément, ce sont les autres tubercules et produits à base de tubercules (5,5%), le sucre (4,6%) et la viande d'ovins et de caprins (4,4%) à avoir connu la plus forte hausse. Inversement, le prix des pommes de terre, ainsi que des céréales pour petit-déjeuner a diminué de -3% et le prix de la viande de porc a baissé de -2,8%. Les prix des boissons non alcoolisées restent inchangés.

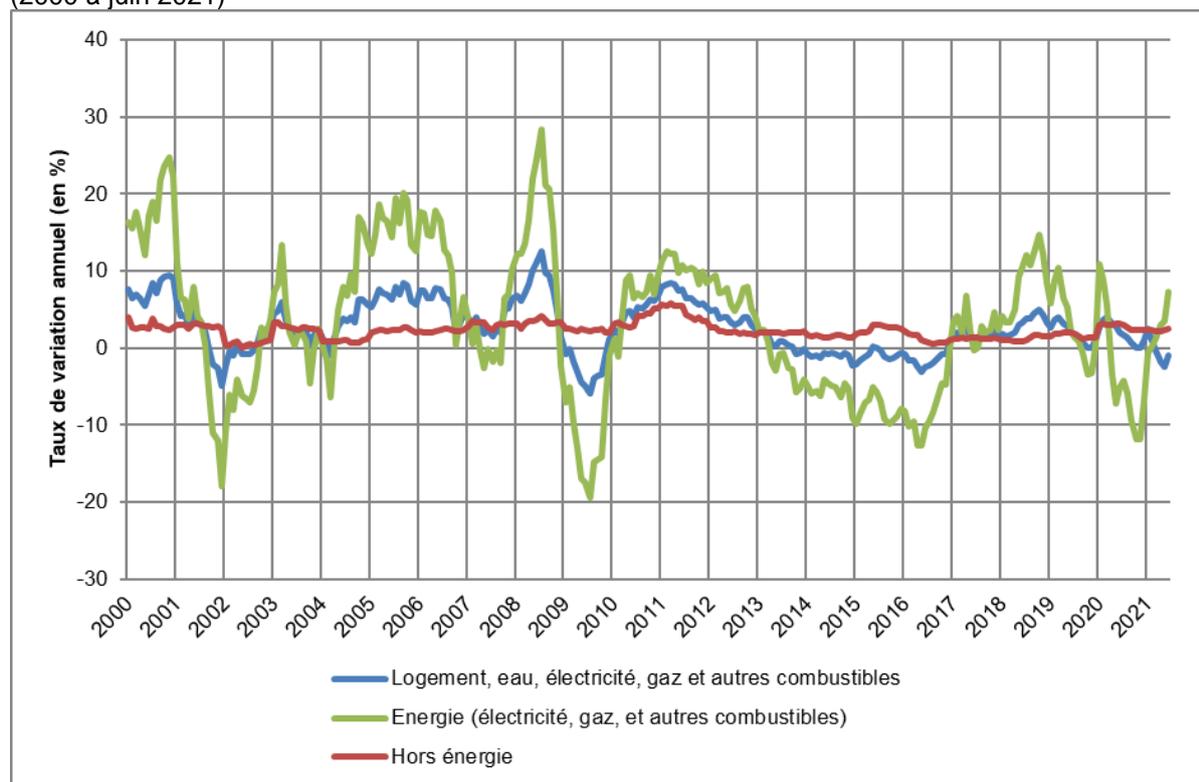
Quant à la division *boissons alcoolisées et tabac*, les prix augmentent de 1,5%. Plus particulièrement, les prix des boissons alcoolisées enregistrent une hausse de 1,6% par rapport au premier semestre 2020. En ce qui concerne le tabac, on constate une augmentation de prix de 1,3% par rapport à la même période en 2020.

Au niveau de la division *articles d'habillement et chaussures*, on constate une augmentation de prix de 1,1% au premier semestre 2021 par rapport à la même période en 2020, en sachant que les articles d'habillement et chaussures ont enregistré des hausses de respectivement 0,5 et 3,8%.

La division *logement, eau, électricité et combustibles*, qui a connu une hausse de 2,5% par rapport au premier semestre 2020, regroupe deux catégories de volatilité différente : les produits énergétiques sont en général très volatils, tandis que les produits hors énergies (loyers, travaux courants d'entretien, alimentation en eau et autres services liés au logement) affichent une évolution plus constante. Cette tendance générale est bien visible sur le graphique suivant présentant le taux de variation depuis 2000. Fortement influencée par les produits énergétiques, cette division avait tiré l'inflation vers le bas ces dernières années. Cette tendance, qui c'était encore confirmée en 2020, a cependant disparu suite à la hausse des prix des produits pétroliers au cours du premier semestre 2021. En effet, après une année marquée par des fortes diminutions de prix des produits pétroliers, on a assisté à une augmentation sensible de 29,4% du prix du mazout de chauffage au premier semestre 2021, contre une diminution de -33,7% au premier semestre 2020. Le prix du gaz a augmenté de 3,4%, au contraire des prix de l'électricité et de l'énergie thermique qui ont diminué respectivement de -0,2% et -2%. La reprise des eaux usées et les combustibles solides connaissent aussi une hausse de respectivement 4,7% et 4,6% par rapport à la même période en 2020.

⁴ Règlement (UE) 2016/792 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relatif aux indices des prix à la consommation harmonisés et à l'indice des prix des logements, et abrogeant le règlement (CE) n° 2494/95 du Conseil: <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32016R0792&from=EN>

Graphique 1-5 : Evolution de la catégorie « logement, eau, électricité et combustibles »
(2000 à juin 2021)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

La division *meubles, articles de ménage et entretien courant du logement* qui a contribué seulement de 0,07% à l'inflation du premier semestre 2021, a légèrement augmenté de 0,9% au premier semestre 2021.

La division *santé* qui apporte également une petite contribution à l'inflation (0,04%), a enregistré une hausse générale de 1% au premier semestre 2021 par rapport à la même période en 2020. En particulier, ce sont les prix des appareils auditifs (10,2%), des médecins généralistes (6,8%), ainsi que des autres appareils et matériel thérapeutiques (5,5%) qui ont connu les hausses les plus élevées. À l'inverse, les prix des lunettes et lentilles de contact ont diminué de 4% par rapport au premier semestre en 2020.

Ensuite, la division des *transports*, qui est fortement influencée par l'évolution des prix des produits énergétiques, a subi une hausse que de 3,1% au premier semestre 2021. Cette hausse est due principalement à l'augmentation sensible du prix du diesel (+14,1% contre -8,6% au premier semestre 2020) et à la hausse de l'essence (+15,1%). À l'inverse, les prix des services de transport ont diminué de 19,2% au premier semestre 2021. Plus particulièrement, des baisses de prix ont été constatées au niveau des prix du transport de personnes par air (-12,6%), par route (-18,0%), mais également du transport de personnes par chemin de fer (-13,1%) et des transports combinés (-70,0%) lesquels ont vu leurs prix chuter notamment en raison de la gratuité des transports publics introduite en mars 2020.

Les prix de la catégorie *communications* ont baissé de -3,8%. Les prix de l'accès à Internet et des services de téléphonie mobile, principaux contributeurs de la catégorie, ont baissé respectivement de -9,1% et -2%. Les prix de l'équipement téléphonie mobile et de l'équipement téléphonie fixe ont également enregistré une baisse de respectivement -4,7% et

-2,9%. Quant aux services postaux, les prix sont restés inchangés par rapport à la même période en 2020.

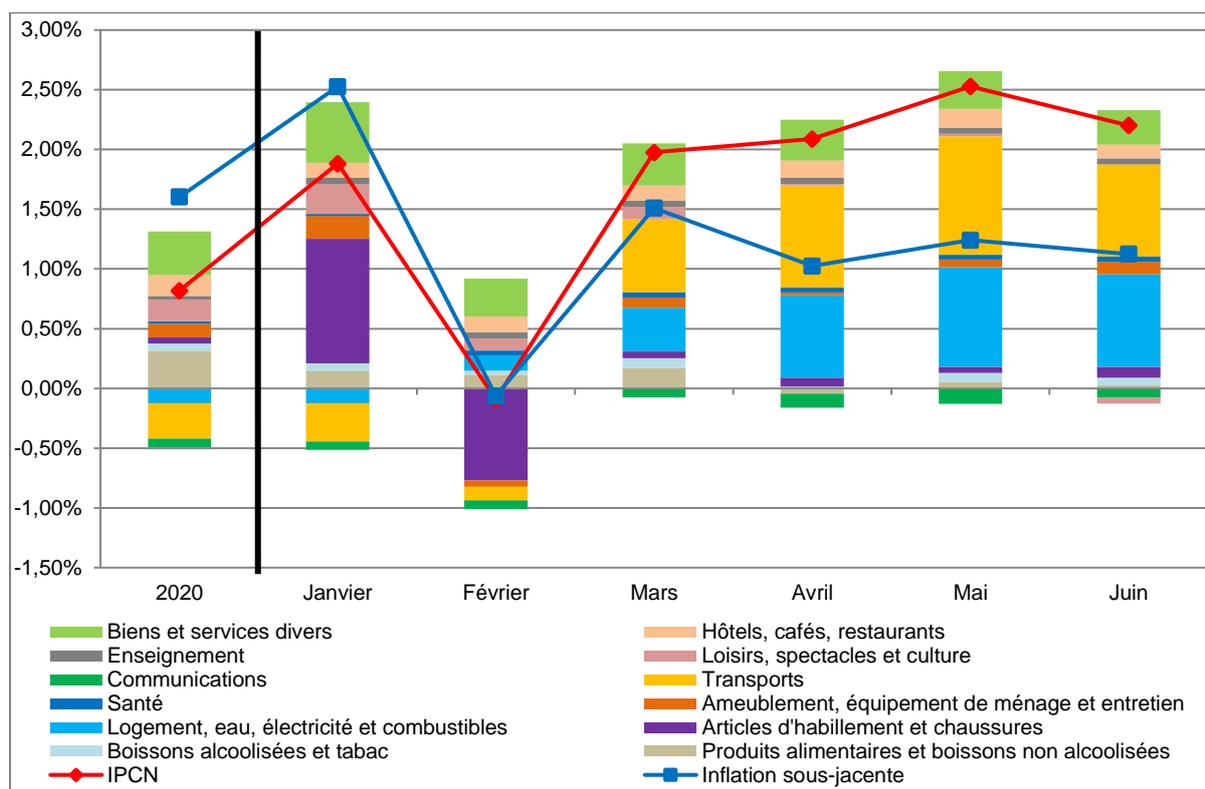
Quant aux prix de la division *loisirs et culture*, une augmentation limitée de 1% est enregistrée au premier semestre 2021. Ce sont notamment les accessoires informatiques (+23,4%) et les services vétérinaires et autres services pour animaux de compagnie (+14,6%) qui ont vu leurs prix augmenter le plus.

Ensuite, en ce qui concerne la division *enseignement*, une hausse générale de 3,0% a été constatée au premier semestre 2021, principalement liée à l'enseignement non-défini par le niveau (cours de soir, formation continue, etc).

Les prix recensés dans la catégorie *hôtels, restaurants et cafés* ont augmenté de 2,0%, principalement suite à la hausse des tarifs de la petite restauration, collations, pâtisserie, ainsi que des restaurants, cafés et établissements de danse de respectivement 3,5% et 1,9%.

Finalement, les prix de la catégorie *biens et services divers* ont augmenté de 2,1% pendant le premier semestre de l'année 2021. Cette hausse des prix est principalement liée à la hausse des tarifs des effets personnels (+6,4%) suite à l'augmentation des prix de la bijouterie (+19%) et de la réparation des horloges, montres et bijoux (+6,2%), ainsi que des services financiers (+5,5%). Les articles pour bébés, ainsi que les articles de voyage et autres contenants ont également augmenté de respectivement 4,6% et 4,1%.

Graphique 1-6: Contributions à l'inflation en 2020 et par mois au premier semestre 2021



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Note : les taux annuels de janvier et février ne sont pas comparables avec 2020 suite au décalage des soldes d'hiver.

Tableau 1-3 : Evolution des catégories et contribution à l'inflation au premier semestre 2021

	Evolution Sem. 1 2021 (en %)	Contribution Sem. 1 2021 (en pp)	Contribution Sem. 1 2021 (en %)	Pondération 2021
<i>Ensemble des biens et services</i>	1,76	1,76	1,76	100%
<i>Inflation sous-jacente</i>	1,22	1,22	1,22	95,01%
01. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0,50	0,08	4,5%	13,75%
02. Boissons alcoolisées et tabac	1,53	0,06	3,1%	3,89%
03. Articles d'habillement et chaussures	1,14	0,09	5,1%	5,14%
04. Logement, eau, électricité et combustibles	2,48	0,45	25,3%	17,35%
05. Ameublement, équipement de ménage et entretien	0,86	0,07	3,9%	8,20%
06. Santé	1,04	0,04	2,1%	2,89%
07. Transports	3,13	0,47	26,5%	16,31%
08. Communications	-3,79	-0,09	-5,2%	2,28%
09. Loisirs, spectacles et culture	0,95	0,07	4,2%	6,47%
10. Enseignement	2,97	0,05	2,9%	1,56%
11. Hôtels, cafés, restaurants	1,98	0,13	7,6%	5,77%
12. Biens et services divers	2,12	0,35	20,1%	17,34%

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

1.2 Variations de prix les plus importantes et les plus conséquentes

Dans cette section, sont présentées les positions de l'IPCN ayant varié le plus au premier semestre 2021 par rapport au premier semestre 2020 (tableau 1-4), ainsi que les positions ayant contribué le plus à l'évolution de l'inflation luxembourgeoise au premier semestre 2021 (tableau 1-5).

Tableau 1-4 : Les plus fortes hausses et baisses au premier semestre 2021 (par rapport au premier semestre 2020) (en %)

Position	Dénomination	Variation annuelle
04050300	Mazout de chauffage	29,44
09010302	Accessoires informatiques	23,40
12030101	Bijouterie	18,97
07020202	Essence	15,11
09030500	Services vétérinaires et autres services pour animaux de compagnie	14,58
07020201	Diesel	14,07
04050202	Gaz liquéfié	13,54
03010402	Réparation et location de vêtements	10,65
05030209	Autres petits appareils électroménagers	10,49
06010302	Appareils auditifs	10,15
09010102	Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	-5,26
09010409	Autres supports d'enregistrement	-5,60
05030104	Appareils de chauffage et climatiseurs	-5,68
05040001	Verrerie, cristallerie et céramique	-5,92
09010401	Supports préenregistrés d'images et de son	-7,96
08030003	Accès à Internet	-9,09
07030302	Transport de personnes par air	-12,60
07030101	Transport de personnes par chemin de fer	-13,09
07030201	Transport de personnes par autobus	-19,96
07030500	Transports combinés	-70,00

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tableau 1-5 : Les plus fortes contributions à la hausse et à la baisse au premier semestre 2021 (par rapport au premier semestre 2020) (en points de pourcentage)

Position	Dénomination	Contribution annuelle
04050300	Mazout de chauffage	0,26
07020300	Entretien et réparations	0,19
07020202	Essence	0,19
07020201	Diesel	0,13
12060201	Services financiers	0,12
04010100	Loyers d'habitation réels	0,10
12030101	Bijouterie	0,08
11010101	Restaurants, cafés et établissements de danse	0,08
07010101	Automobiles	0,07
12010102	Salons de coiffure pour femmes	0,04
09010102	Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	-0,01
03010201	Vêtements pour hommes	-0,01
07030302	Transport de personnes par air	-0,02
06010100	Produits pharmaceutiques	-0,02
07030500	Transports combinés	-0,02
07030201	Transport de personnes par autobus	-0,02
08030002	Service de téléphonie mobile	-0,02
07030101	Transport de personnes par chemin de fer	-0,03
09060002	Voyages à forfait	-0,04
08030003	Accès à Internet	-0,06

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

1.3 Prix administrés

1.3.1 Explication du terme « prix administrés »

En phase d'inflation élevée, les discussions relatives au pouvoir d'achat gagnent souvent en importance dans le débat public. En 2008, mais aussi en 2011 et 2012, la flambée des produits pétroliers a été majoritairement responsable d'un niveau élevé de l'inflation européenne et luxembourgeoise. Cependant, d'autres catégories ont aussi contribué à une augmentation de l'indice des prix à la consommation national (IPCN), indice couvrant les dépenses de consommation des résidents sur le territoire luxembourgeois.

Une catégorie visée par le grand public est celle de la soi-disant inflation « faite maison », une dénomination qui n'est pas toujours claire, comme parfois l'inflation sous-jacente est ciblée (concept censé donner une idée de l'inflation résultant du processus économique intérieur qui exclut notamment les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux), mais le plus souvent les prix administrés. La dénomination « prix administrés » est cependant trompeuse, car elle suggère que l'Etat mettrait en scène des hausses de prix discrétionnaires en (ab-)usant de son pouvoir régalién. En fait, il s'agit pour l'essentiel d'entreprises ou de prestataires qui vendent un service sur un marché concurrentiel et qui sont tenus d'atteindre des missions et des objectifs en gérant les coûts de production et le prix de vente.

L'adjectif « d'administré » se révèle être fallacieux et suggère l'arbitraire aveugle du pouvoir public. Plus prosaïquement, il s'agit tout d'abord de se mettre d'accord sur ce qu'on entend par le terme « *prix administrés* », car il n'est pas facile de distinguer entre les prix déterminés par les mécanismes du marché et ceux réglés d'une manière ou d'une autre par les pouvoirs publics.

La loi du 23 octobre 2011 relative à la concurrence⁵ stipule dans son deuxième article que « *les prix des biens, produits et services sont librement déterminés par le jeu de la concurrence* ». Cependant, ce même article précise « *lorsque la concurrence par les prix est insuffisante dans des secteurs déterminés en raison, soit de la structure du marché, soit d'une impossibilité pour la clientèle de bénéficier des avantages du marché, soit de dispositions législatives, des règlements grand-ducaux peuvent fixer les prix ou les marges applicables aux biens, produits ou services concernés* ». La loi du 17 mai 2004 relative à la concurrence⁶, qui a été abrogé par la loi de 2011, a explicitement visé les produits pétroliers, les produits pharmaceutiques et les courses de taxi, où des prix maxima étaient fixés par règlement grand-ducal.

L'Observatoire de la formation des prix a publié en juin 2016 un rapport dédié aux prix administrés au Luxembourg, avec une comparaison des catégories considérées comme administrées dans les pays voisins. Le rapport peut être téléchargé sur le site de l'Observatoire de la compétitivité⁷.

⁵ <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2011/10/23/n1/jo>

⁶ <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2004/0076/a076.pdf>

⁷ <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/rapports-observatoire-formation-prix/rapport-thematique-ofp/rapport-thematique-ofp-006.html>

1.3.2 Liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008)

Les partenaires sociaux et le gouvernement avaient convenu en 2006, lors des discussions au sein du Comité de coordination tripartite, d'un ensemble de mesures en vue d'une meilleure maîtrise de l'inflation. Parmi ces mesures figurait également la poursuite d'une politique prudente et évitant les à-coups au niveau de l'adaptation des prix administrés. Le gouvernement avait ensuite mis en place un *Plan d'action contre une inflation excessive*, et avait arrêté début 2008 une liste de prix à la consommation à considérer comme administrés.

Tableau 1-6 : La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008)

Position	Dénomination	Pondération 2021		
		des prix administrés	de l'IPCN	de l'inflation sous-jacente
040401	Alimentation en eau	5,07%	0,68%	0,74%
040402	Enlèvement des ordures ménagères	6,39%	0,86%	0,93%
040403	Reprise des eaux usées	1,72%	0,23%	0,25%
060101	Produits pharmaceutiques	8,32%	1,12%	1,21%
060201	Services médicaux	2,13%	0,29%	0,31%
060202	Services dentaires	1,83%	0,24%	0,27%
060203	Services paramédicaux	3,55%	0,48%	0,52%
060300	Services hospitaliers	2,33%	0,31%	0,34%
07020402	Parkings payants	1,93%	0,26%	0,28%
0702040301	Contrôle technique			
0702040302	Leçons de conduite, etc.			
07030101	Transport de personnes par chemin de fer	1,62%	0,22%	0,24%
07030201	Transport de personnes par autobus	0,81%	0,11%	0,12%
07030202	Transport de personnes par taxi			
07030500	Transports combinés	0,20%	0,03%	0,03%
090401	Services sportifs et récréatifs	7,71%	1,03%	1,12%
09040201	Cinéma, théâtres, concerts	1,93%	0,26%	0,28%
11010200	Cantines	3,75%	0,50%	0,54%
11020003	Internats	0,71%	0,10%	0,10%
12040002	Maisons de retraite et de soins	32,05%	4,30%	4,65%
12040001	Crèches, foyers de jour pour enfants	17,95%	2,41%	2,61%
Total:		100,00%	13,41%	14,52%

Remarques : A cause de la définition de la nomenclature internationale utilisée pour l'Indice des prix, certaines de ces catégories peuvent renfermer aussi bien des prix dits administrés que des prix librement déterminés par le marché. Dans cette liste datant de début 2008, la fixation de prix des leçons de conduite est devenue libre en juillet 2011, le contrôle technique automobile en février 2016 ainsi que les prix du transport de personnes par taxi en septembre 2016. Ces positions ont donc dû être enlevées au fil du temps.

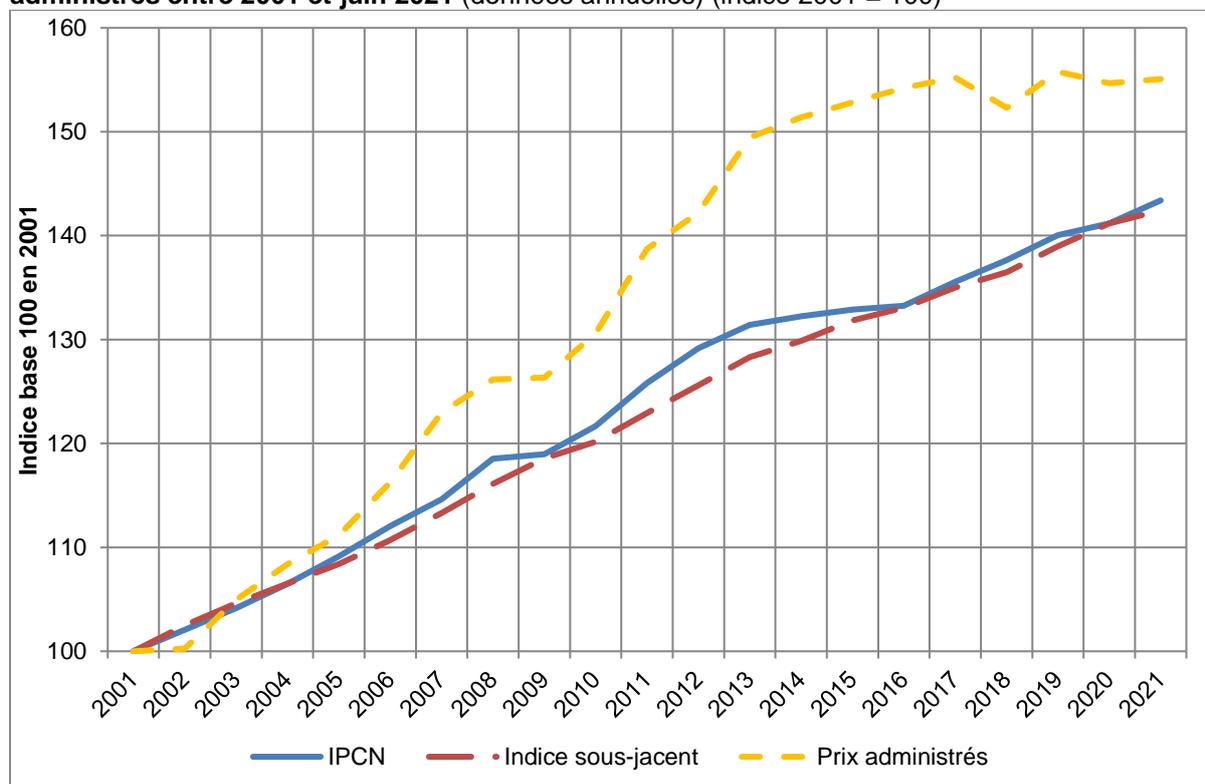
Pour rappel, les positions des prix des leçons de conduite, du contrôle technique et du transport de personnes par taxi ne sont plus considérées dans les analyses des prix administrés, suite à la libéralisation des prix respectivement en 2011 et en 2016.

1.3.3 Analyse de l'évolution des prix administrés

Les prix administrés constituent un élément de l'inflation. Mais il est cependant important de préciser que les analyses ne permettent pas d'obtenir une mesure exacte de l'évolution des prix administrés. En effet, les catégories de prix sur base desquelles ces indices sont calculés peuvent renfermer aussi bien des prix administrés que des prix librement déterminés par le marché, et ceci à cause de la définition de la nomenclature statistique internationale utilisée. Donc certaines des positions sélectionnées contiennent aussi des prix ne pouvant pas être

considérés comme administrés (par exemple la position cantine contient aussi bien des cantines publiques que privées, de même pour d'autres prestations). L'évolution des prix administrés calculé dans ce rapport dépend donc non seulement des prestataires publics, mais aussi des entités privées : si par exemple une cantine privée augmente les prix, alors le résultat des prix administrés sera influencé à la hausse.

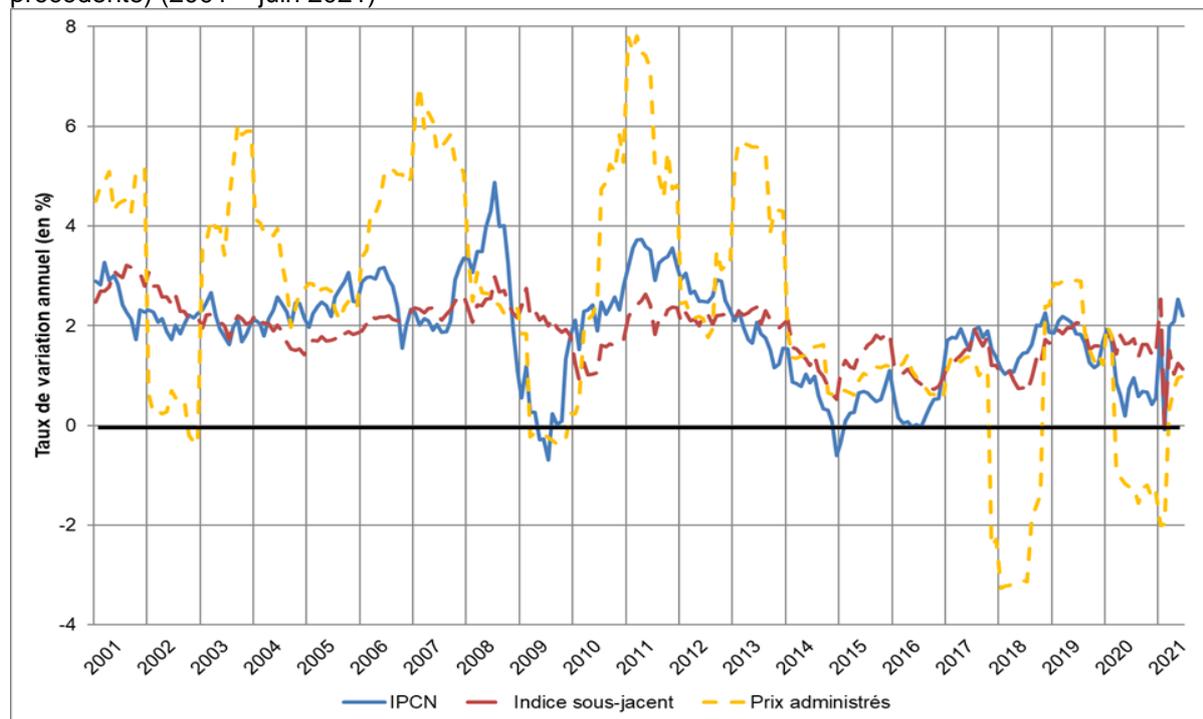
Graphique 1-7: Indice des prix à la consommation, de l'indice sous-jacent et des prix administrés entre 2001 et juin 2021 (données annuelles) (indice 2001 = 100)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix
 Remarque : la position « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011, la position « 07.02.04.01.02 Contrôle technique automobile » à partir de mars 2016, la position « 07.03.02.01.02 Transport de personnes par taxi » à partir de septembre 2016

Sur base de la liste des prix administrés validée en 2008 par le Conseil de gouvernement (pondération 2021: 13,41% de l'IPCN), on peut constater qu'au fil des dernières années l'évolution des prix administrés est plus importante au Luxembourg que celle de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) ou encore de l'indice sous-jacent. De 2001 à juin 2021, les prix administrés ont augmenté de 55,1% (moyenne annuelle : 2,3%) tandis que l'ensemble des biens et services a augmenté de 43,4% (moyenne annuelle : 1,9%). En 2020, les prix administrés avaient enregistré une variation négative (taux de variation de -0,7% en moyenne en 2020) principalement suite au changement de tarification des chèques services, ainsi qu'à l'introduction de la gratuité des transports en commun à partir du 1^{er} mars 2020. Au premier semestre 2021, les prix administrés baissent légèrement (taux de variation de -0,2% en moyenne).

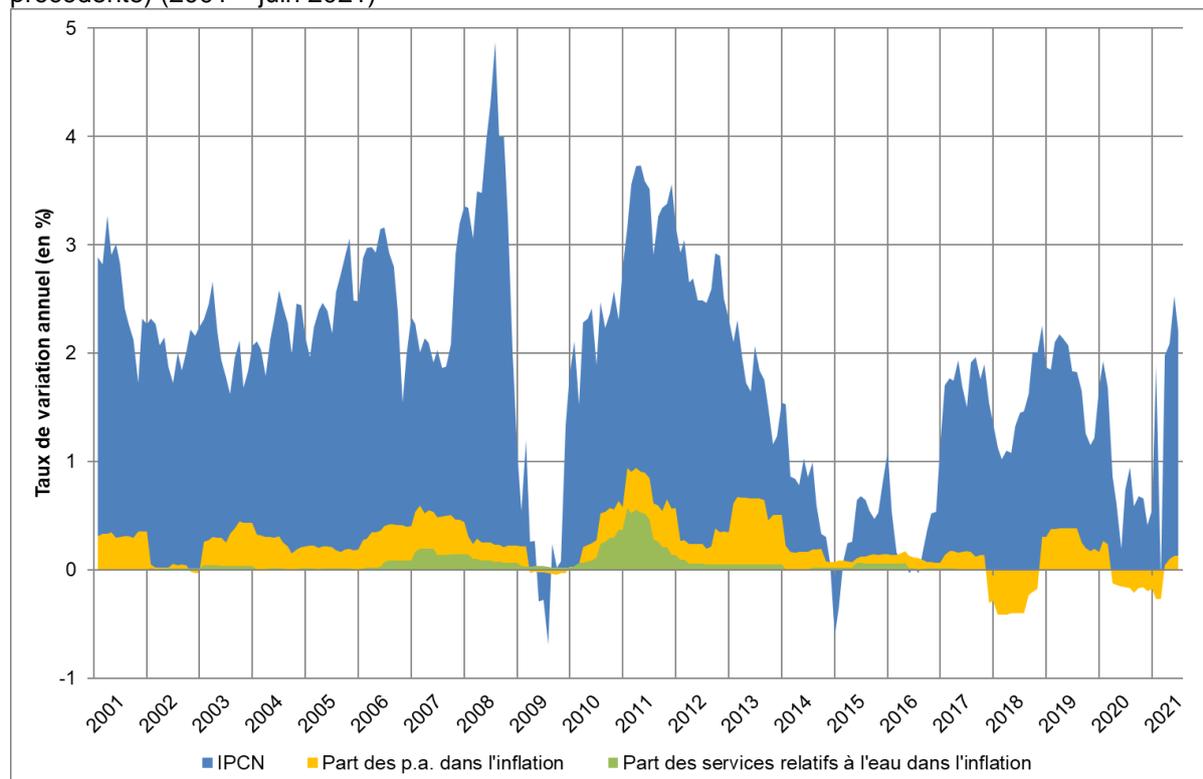
Graphique 1-8 : Evolution de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix administrés
 (données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2001 – juin 2021)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Alors que les prix administrés ont fortement augmenté ces dernières années, leur contribution au taux d'inflation doit être relativisée. Le graphique suivant montre la part des prix administrés dans le taux d'inflation luxembourgeois entre 2001 et juin 2021. En moyenne, les prix administrés sont responsables d'environ 12,9% de l'inflation luxembourgeoise. Cependant, on doit aussi considérer qu'une partie de la hausse des prix administrés est due à la transposition d'une directive européenne majeure.

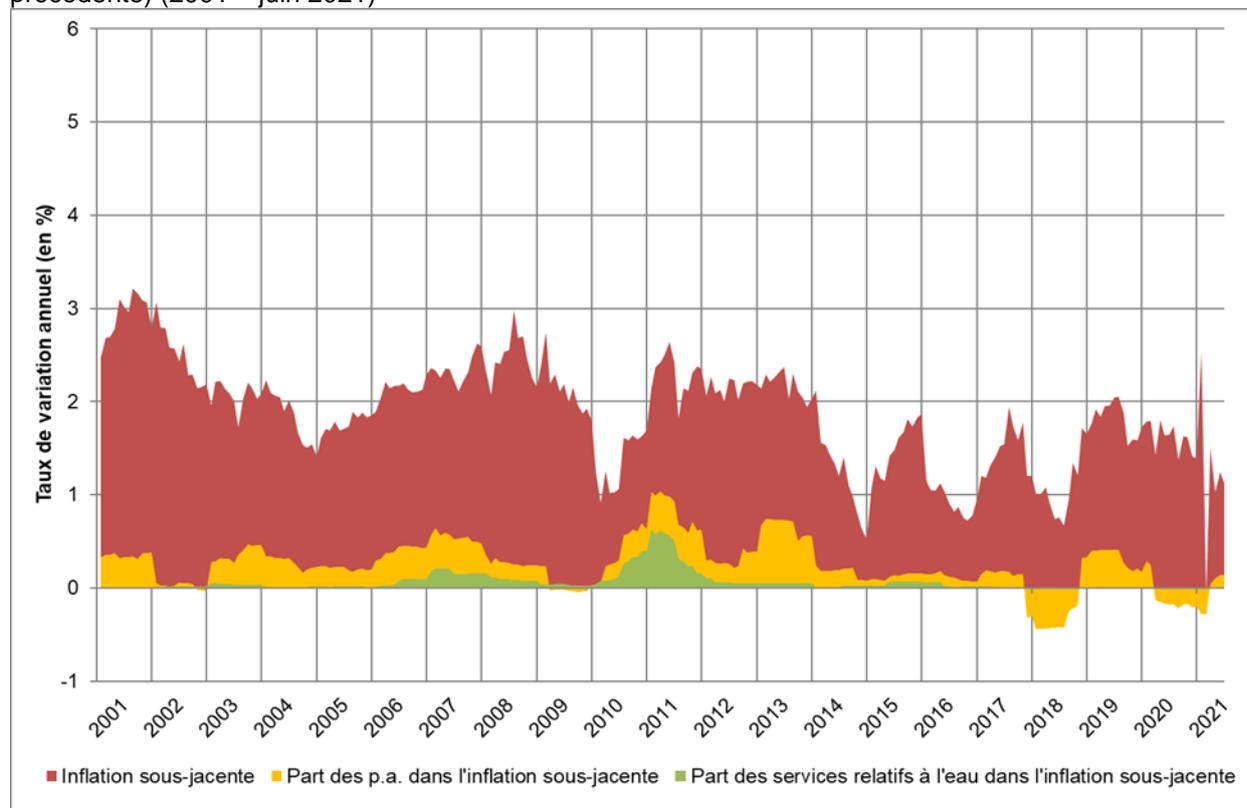
Graphique 1-9 : Part des prix administrés (p.a.) dans l'inflation luxembourgeoise
 (données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2001 – juin 2021)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

A cause de la grande influence des produits de l'énergie sur taux d'inflation luxembourgeois, il est préférable de comparer l'influence des prix administrés à l'inflation sous-jacente (concept qui exclut notamment les prix pétroliers et autres prix qui se forment sur les marchés internationaux) (cf. Graphique 1-10). Entre 2001 et juin 2021, l'évolution des prix administrés est responsable de 13,6% de l'inflation sous-jacente, dont 3,3% proviennent de l'augmentation des prix des services relatifs à l'eau.

Graphique 1-11 : Part des prix administrés (p.a.) dans l'inflation sous-jacente luxembourgeoise
 (données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2001 – juin 2021)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : la position « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011, la position « 07.02.04.01.02 Contrôle technique automobile » à partir de mars 2016, la position « 07.03.02.01.02 Transport de personnes par taxi » à partir de septembre 2016

2 Comparaison de l'inflation au Luxembourg et dans les pays voisins

2.1 Introduction

2.1.1 Dépenses de consommation par pays

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié chaque mois par Eurostat regroupe des indices des prix à la consommation des Etats membres et de l'UE, calculés conformément à une approche harmonisée et à une liste de définitions communes. Les IPCH visent à couvrir l'ensemble des dépenses de consommation finale pour tous les types de ménages de manière à donner, en temps utile, une image fidèle de l'inflation. L'IPCH tient compte des différences des comportements de consommation dans les Etats membres. En effet, l'importance relative des dépenses de consommation pour chaque bien ou service varie d'un pays à l'autre, celles-ci pouvant dépendre entre autres du climat, des taxes, des modes de vie, des traditions culturelles et de la disponibilité des produits. Cependant, l'indice n'est pas un indicateur du coût de la vie.

Le tableau suivant montre les différences de poids dans l'indice des prix à la consommation d'Eurostat:

Tableau 2-1 : Comparaison des poids des 12 catégories au sein des IPCH / IPCN des pays analysés en 2021 (en pourcentages)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	18,04	17,26	12,79	18,08	17,79	16,05	13,75
Boissons alcoolisées et tabac	4,99	4,50	4,61	5,36	5,06	3,68	3,89
Articles d'habillement et chaussures	5,16	5,30	4,38	5,23	4,11	6,35	5,14
Logement, eau, électricité et combustibles	17,24	17,75	25,30	17,20	17,19	16,54	17,35
Ameublement, équipement de ménage et entretien	6,77	6,76	6,32	8,23	5,85	8,60	8,20
Santé	5,21	5,00	5,66	7,88	4,34	2,42	3,47
Transports	13,44	13,73	14,14	11,60	14,69	12,77	14,77
Communications	3,30	3,20	3,02	3,30	3,22	3,24	2,28
Loisirs, spectacles et culture	8,01	7,96	9,68	8,19	8,02	10,12	6,47
Enseignement	1,09	1,04	0,99	0,53	0,44	0,85	1,56
Hôtels, cafés, restaurants	7,00	7,52	4,07	6,07	6,70	7,38	5,77
Biens et services divers	9,74	9,98	9,03	8,33	12,58	12,01	17,34

Source: Eurostat, STATEC

En conclusion, il faut garder à l'esprit que les différences de comportement national en matière de consommation influencent considérablement la composition et les poids des catégories et sous-catégories présentes dans les IPCH nationaux. Les comparaisons internationales de l'inflation doivent donc être réalisées avec prudence. En effet, des écarts de taux d'inflation entre pays ne sont pas exclusivement causés par des évolutions différentes de prix pour des produits et/ou services identiques, mais peuvent également être expliqués par des poids ou compositions différentes des sous-catégories.

2.1.2 Choix de l'indice pour le Luxembourg

Selon le règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation⁸ le STATEC établit chaque mois un indice des prix à la consommation conformément aux dispositions du Règlement (CE) No 2494/95 du Conseil du 23 octobre 1995 relatif aux indices des prix à la consommation harmonisés et des règlements du Conseil et de la Commission pris en son exécution.

En complément à l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), le STATEC établit aussi un indice des prix à la consommation national (IPCN), qui se conforme aux mêmes principes et concepts méthodologiques. Toutefois, la couverture géographique de l'IPCN se limite à la seule population résidente au Luxembourg. Elle exclut ainsi la consommation des non-résidents, non négligeable pour certaines catégories de biens.

Chacune des positions de référence de la liste commune des biens et services entrant dans le calcul de l'IPCH et de l'IPCN est affectée de deux coefficients de pondération, dont l'un est propre à l'IPCH et l'autre à l'IPCN. Les coefficients de pondération propres à l'IPCN représentent l'importance relative de la dépense monétaire de consommation finale, consacrée sur le territoire économique national par les ménages résidents à l'achat de chacun des biens et services figurant dans la liste, par rapport à la dépense monétaire totale de consommation finale effectuée sur le territoire pour l'acquisition de l'ensemble des biens et services de la liste.

L'IPCN se distingue de l'IPCH par le seul fait qu'il possède une pondération différente. Certaines positions, comme par exemple les produits pétroliers ou les produits de tabac (produits pour lesquels les dépenses des frontaliers et des touristes sont importantes sur le territoire luxembourgeois à cause d'un différentiel de prix en faveur du consommateur au Luxembourg) ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH⁹. **Donc l'indice des prix à la consommation national (IPCN) est utilisé pour les comparaisons suivantes du Luxembourg car il donne une image plus fidèle de la consommation nationale.**

⁸ <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/1999/12/20/n3/jo>

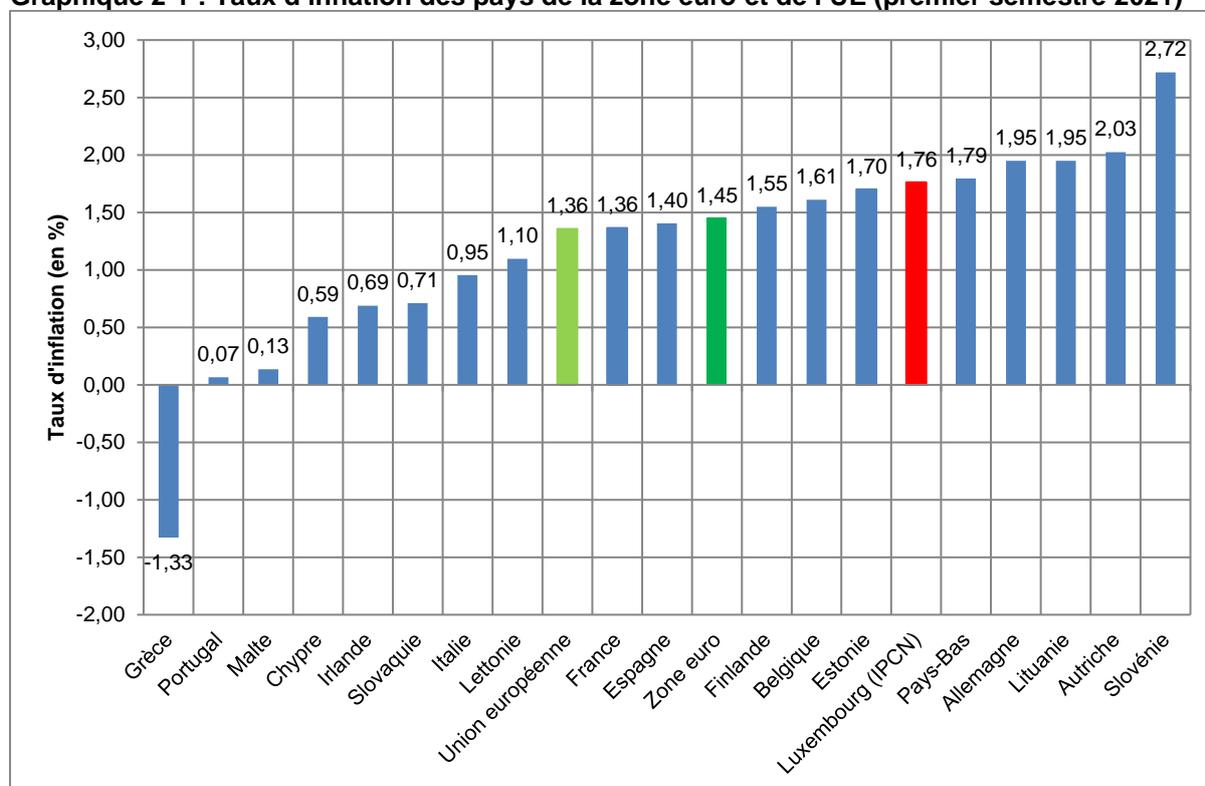
⁹ <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/02/05/a58/jo> (poids des différentes catégories de l'IPCH et de l'IPCN en 2019)

2.2 Généralités

Comme au Luxembourg où le taux d'inflation au premier semestre 2021 a augmenté par rapport à l'année précédente, dans l'UE celui-ci a légèrement augmenté et est passé de 1,11%¹⁰ en 2020 à 1,36% au premier semestre de cette année. Le taux pour la zone euro s'élève à 1,45% et se trouve en-dessous de l'objectif fixé par la Banque Centrale Européenne, qui se situe à 2%¹¹. Au premier semestre 2021, la Grèce est le seul pays présentant un taux d'inflation négatif (-1,3%). En Allemagne, en Estonie, en Grèce, au Portugal et à la Slovaquie le taux d'inflation du premier semestre 2021 a diminué par rapport aux six premiers mois de 2020.

Le Luxembourg présente un taux d'inflation de 1,76%, alors que la Belgique et la France ont un taux de respectivement 1,61% et 1,36%. Le taux luxembourgeois reste cependant inférieur à celui des Pays-Bas et de l'Allemagne qui atteint respectivement 1,79% et 1,95%.

Graphique 2-1 : Taux d'inflation des pays de la zone euro et de l'UE (premier semestre 2021)



Source: Eurostat, STATEC

¹⁰ Les changements méthodologiques de 2019 relatifs au panier dédié aux vacances à forfait pour l'Allemagne ont donné lieu à une révision des données publiées antérieurement. De légères différences dans les données de l'Allemagne, de la zone euro et de l'Union européenne peuvent ainsi apparaître avec les précédentes éditions de ce rapport. Source :

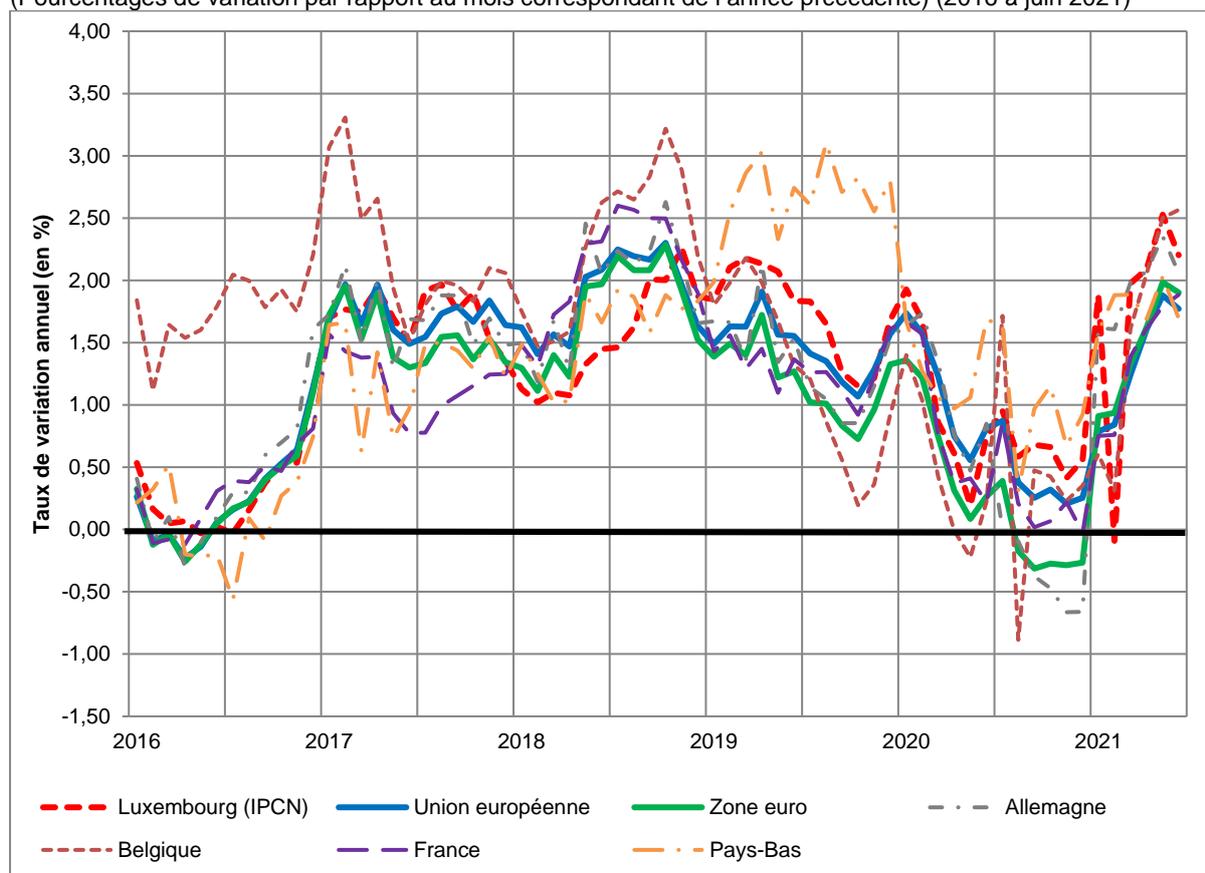
https://ec.europa.eu/eurostat/documents/272892/272974/Improved_calculations_and_methods_change.pdf

¹¹ Déclaration relative à la stratégie de politique monétaire de la BCE. Source :

https://www.ecb.europa.eu/home/search/review/html/ecb.strategyreview_monopol_strategy_statement.fr.html

Graphique 2-2 : Evolution récente de l'inflation au niveau européen

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2016 à juin 2021)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Le premier semestre 2021 se caractérise par une évolution à la hausse de l'inflation dans tous les pays et zones analysées. L'accélération de l'inflation a été notamment plus prononcée au Luxembourg, mais aussi en Allemagne en raison de la fin de la période de baisse temporaire de la TVA (mise en place du 1^{er} juillet jusqu'à la fin décembre 2020).

Tableau 2-2 : Evolution de l'inflation au niveau européen

(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

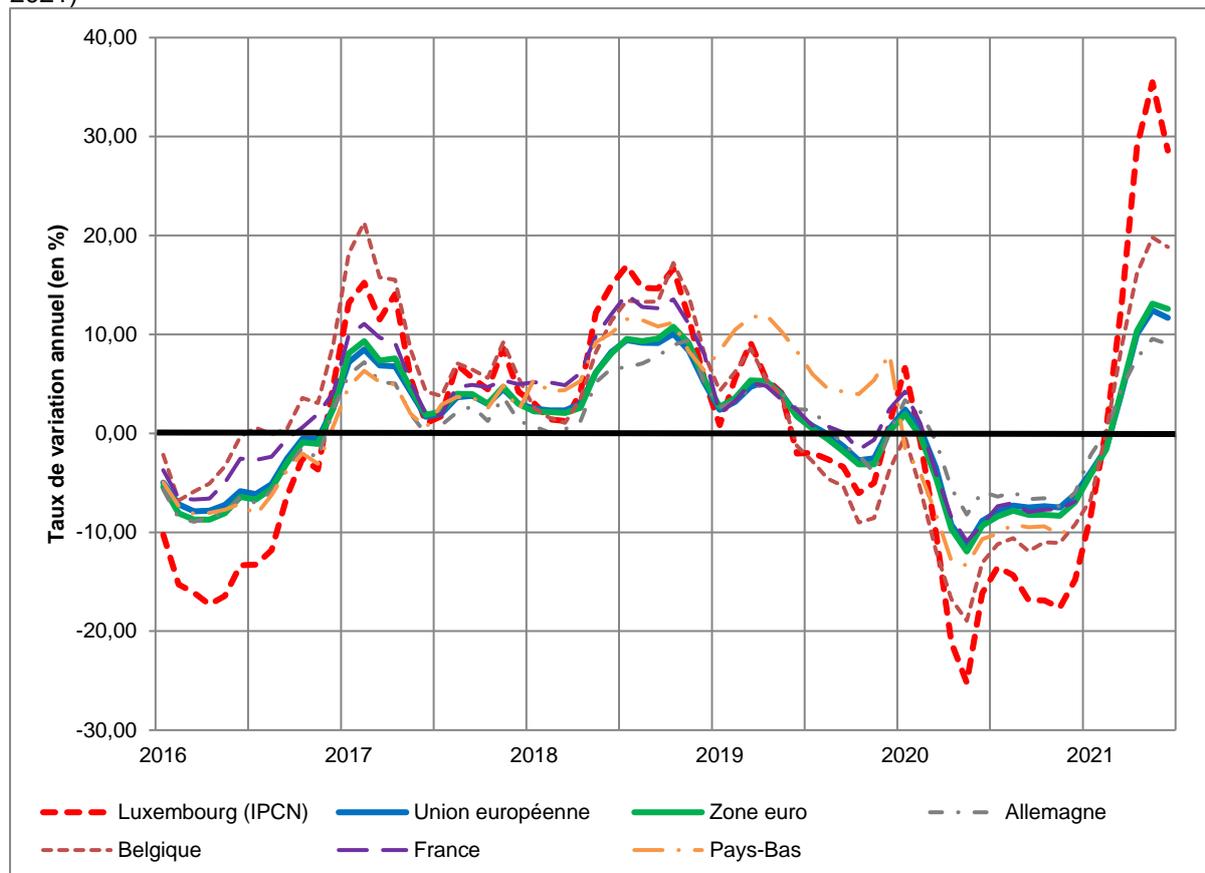
	Sem. 1 2020	Sem. 2 2020	2020	Sem. 1 2021
Union européenne	1,11	0,38	0,74	1,36
Zone euro	0,66	-0,15	0,25	1,45
Luxembourg (IPCNI)	1,00	0,64	0,82	1,76
Allemagne	1,13	-0,38	0,37	1,95
Belgique	0,47	0,38	0,43	1,61
France	0,83	0,22	0,52	1,36
Pays-Bas	1,28	0,94	1,11	1,79

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Contrairement à l'année 2020 qui a été caractérisée par un effondrement des prix des produits pétroliers, les prix sont repartis à la hausse au premier semestre 2021, principalement entre mars et juin 2021. Les plus fortes augmentations des prix de l'énergie ont été enregistrées en mai 2021 partout dans l'UE et principalement au Luxembourg (+35,5%) et en Belgique (+19,8%).

Graphique 2-3 : Evolution récente de l'énergie

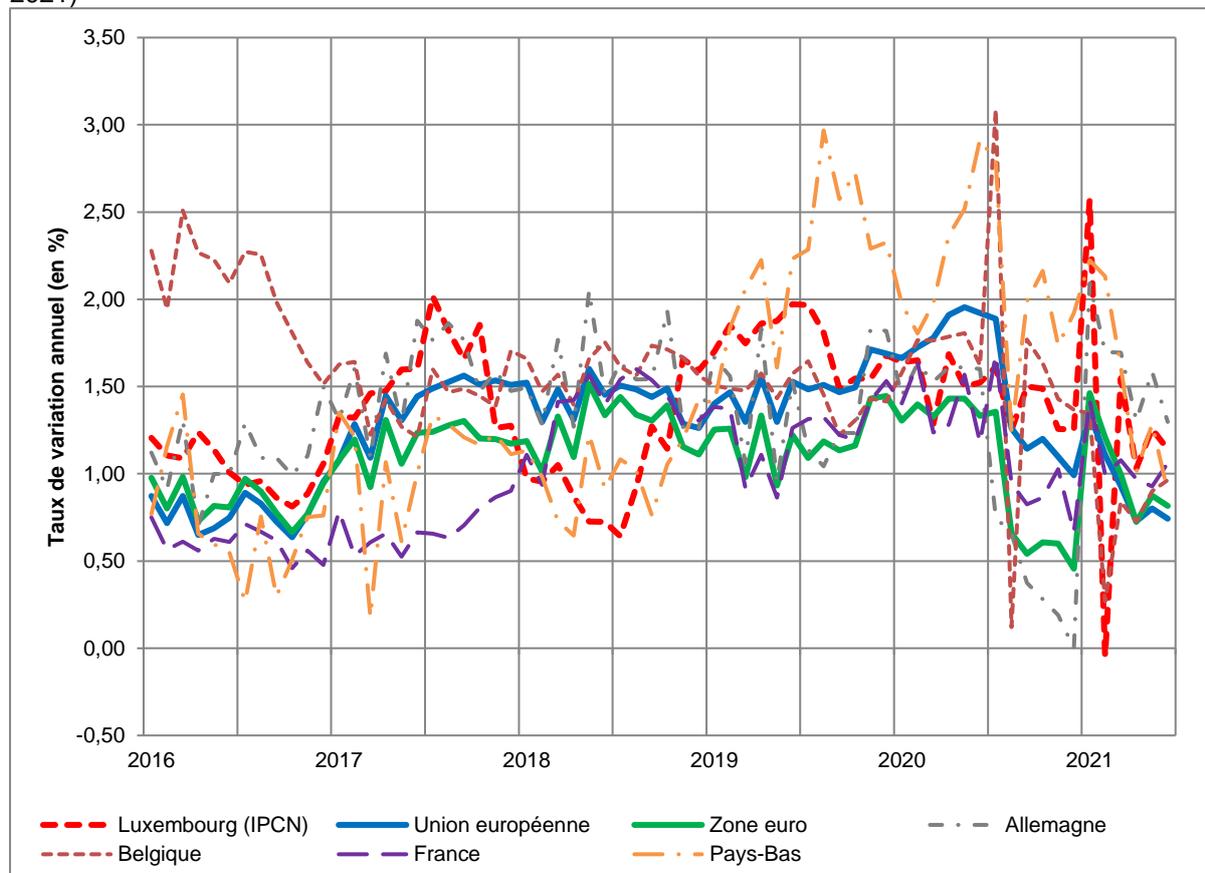
(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2016 à juin 2021)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix
Remarque : produits pétroliers pour le Luxembourg

Alors que l'on assiste à une progression des prix dans la plupart des pays européens, depuis le deuxième semestre 2017 on constate une évolution quasi-constante des prix au niveau de l'inflation hors énergie dans la plupart des pays analysés. Au premier semestre 2021 le taux de cette sous-série s'élève à 5,17% en moyenne européenne. Cependant, cette progression des produits hors énergie au Luxembourg ne suit pas la même tendance que dans le reste de la zone euro. En effet, les taux de variation de l'inflation sous-jacente du Luxembourg dépasse largement ceux des autres pays analysés et croit de 14,6% par rapport à la même période en 2020. En Belgique, comme au Luxembourg, l'effet de la prolongation de la période des soldes a eu un impact significatif sur l'inflation totale au premier semestre 2021 par rapport à la même période en 2020.

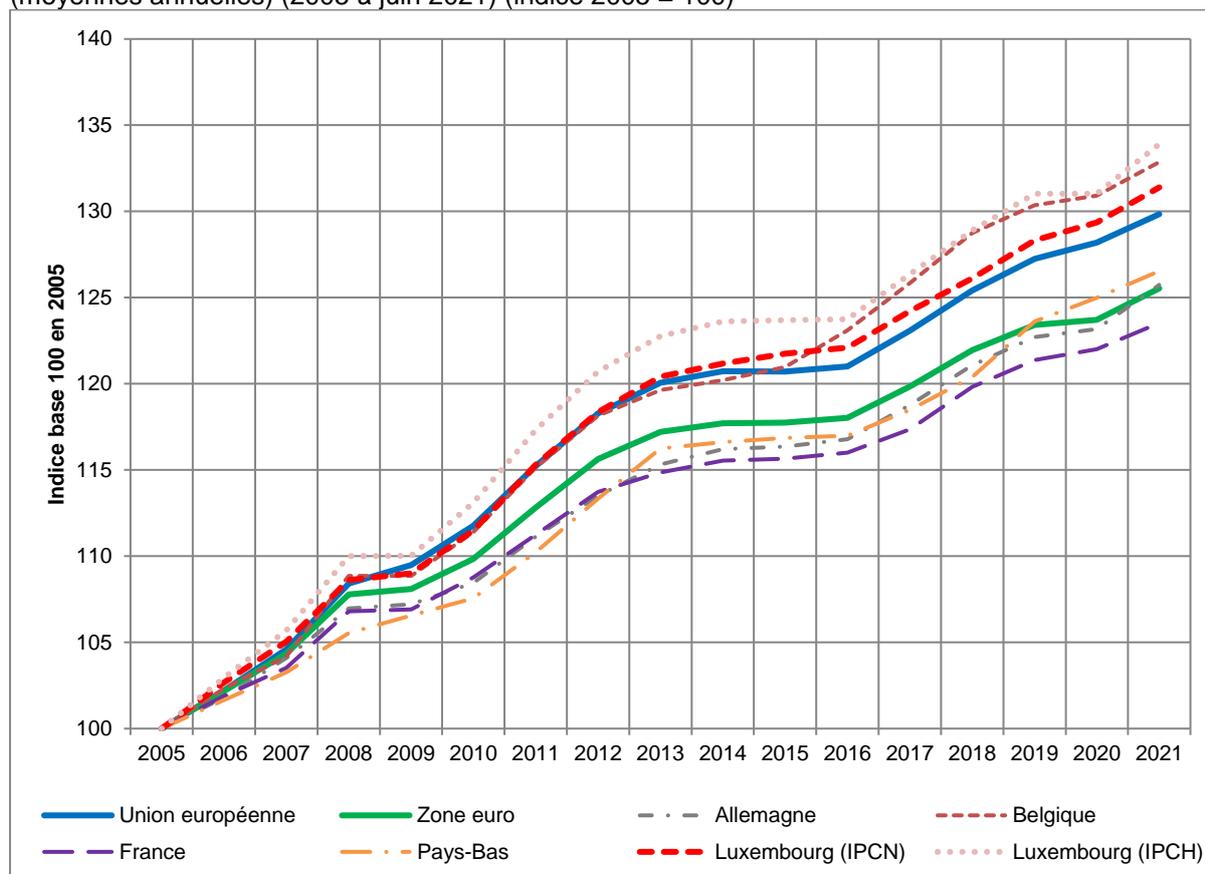
Graphique 2-4 : Evolution récente de l'inflation hors énergie
(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2016 à juin 2021)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix
Remarque : inflation sous-jacente pour le Luxembourg

Entre 2005 et le premier semestre 2021, le niveau général des prix a augmenté de 29,84% au sein de l'Union européenne et de 31,39% au Luxembourg. La Belgique a connu une hausse des prix similaire à celle du Luxembourg depuis 2005, cependant à partir de 2016 elle dépasse celle de du Luxembourg (32,86%). L'inflation de la zone euro (25,54%) et des autres pays analysés (Pays-Bas 26,54%, Allemagne 25,74%, France 23,53%) ont suivi une tendance similaire depuis 2005 mais entre juin 2018 et 2019 le taux d'inflation aux Pays-Bas a crû de manière plus forte et enregistré un des taux les plus élevés de l'Union européenne pour se réaligner ensuite aux autres pays. En 2021, les pays analysés suivent la même tendance.

Graphique 2-5 : Indice des prix à la consommation au niveau européen
(moyennes annuelles) (2005 à juin 2021) (indice 2005 = 100)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

En moyenne annuelle, les prix ont augmenté de 1,72% au Luxembourg entre 2005 et le premier semestre 2021 et ce taux s'élève à 1,65% dans l'UE. En Belgique le taux annuel moyen est plus élevé qu'au Luxembourg (1,79%), tandis que les moyennes de l'Allemagne, de la France et des Pays-Bas se situent entre 1,33% et 1,48% par année.

Tableau 2-3 : Indice des prix à la consommation et évolution annuelle moyenne
(base 100 en 2005)

	Indice sem. 1 2021	Evolution annuelle moyenne (2005-juin 2021)
Union européenne	129,84	1,65%
Zone euro	125,54	1,43%
Luxembourg (IPCNI)	131,39	1,72%
Allemagne	125,74	1,44%
Belgique	132,86	1,79%
France	123,53	1,33%
Pays-Bas	126,54	1,48%

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

2.3 Analyse détaillée de l'inflation européenne

L'évolution des différentes divisions de l'indice des prix à la consommation montre quelques différences entre le Luxembourg, ses pays voisins et les Pays-Bas. L'Allemagne présente l'évolution la plus élevée parmi les pays analysés, surtout dans la catégorie *Transports* qui contribue à elle seule à 0,79 point de pourcentage d'inflation. Les prix en France évoluent plus rapidement dans la catégorie *Boissons alcoolisées et tabac* et, aux Pays-Bas, ceux-ci contribuent à 0,25 point de l'inflation. En Belgique se sont les prix de la catégorie *Logement, eau, électricité et combustibles* à avoir le plus augmenté par rapport aux autres pays reportés.

Tableau 2-4 : Evolution de l'inflation au niveau européen au premier semestre 2021
(en pourcentages par rapport à la période correspondante de l'année dernière)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	1,36	1,45	1,95	1,61	1,36	1,79	1,76
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0,94	0,45	1,52	-0,70	0,25	-0,93	0,50
Boissons alcoolisées et tabac	3,18	2,74	2,34	4,54	4,66	7,38	1,53
Articles d'habillement et chaussures	-0,73	0,62	0,37	-1,31	-0,22	1,39	1,14
Logement, eau, électricité et combustibles	2,46	2,12	1,21	4,57	1,89	2,44	2,48
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0,79	0,87	1,05	0,24	1,26	2,03	0,86
Santé	0,23	0,16	-0,19	-0,32	-0,64	0,73	1,04
Transports	3,04	3,36	5,09	3,47	2,62	2,01	3,13
Communications	-2,63	-1,23	-1,64	0,81	1,74	-0,01	-3,79
Loisirs, spectacles et culture	-0,15	1,34	1,89	0,93	1,17	1,75	0,95
Enseignement	-2,74	0,15	1,39	0,55	2,15	3,08	2,97
Hôtels, cafés, restaurants	0,33	0,58	1,65	1,76	0,21	2,32	1,98
Biens et services divers	2,52	1,75	2,83	1,07	1,45	2,75	2,12

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tableau 2-5 : Contributions à l'inflation au premier semestre 2021
(en points de pourcentage)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	1,36	1,45	1,95	1,61	1,36	1,79	1,76
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0,15	0,07	0,19	-0,11	0,04	-0,13	0,08
Boissons alcoolisées et tabac	0,14	0,11	0,10	0,23	0,20	0,25	0,06
Articles d'habillement et chaussures	-0,04	0,04	0,02	-0,07	-0,01	0,08	0,09
Logement, eau, électricité et combustibles	0,37	0,34	0,26	0,74	0,30	0,39	0,45
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0,05	0,05	0,06	0,02	0,07	0,14	0,07
Santé	0,01	0,01	-0,01	-0,02	-0,03	0,02	0,04
Transports	0,46	0,51	0,79	0,41	0,42	0,28	0,47
Communications	-0,08	-0,04	-0,05	0,03	0,06	0,00	-0,09
Loisirs, spectacles et culture	-0,01	0,12	0,24	0,09	0,10	0,22	0,07
Enseignement	-0,03	0,00	0,02	0,00	0,01	0,03	0,05
Hôtels, cafés, restaurants	0,03	0,06	0,09	0,14	0,02	0,20	0,13
Biens et services divers	0,24	0,16	0,24	0,09	0,17	0,29	0,35

Source: STATEC, Eurostat, Calculs: Observatoire de la formation des prix

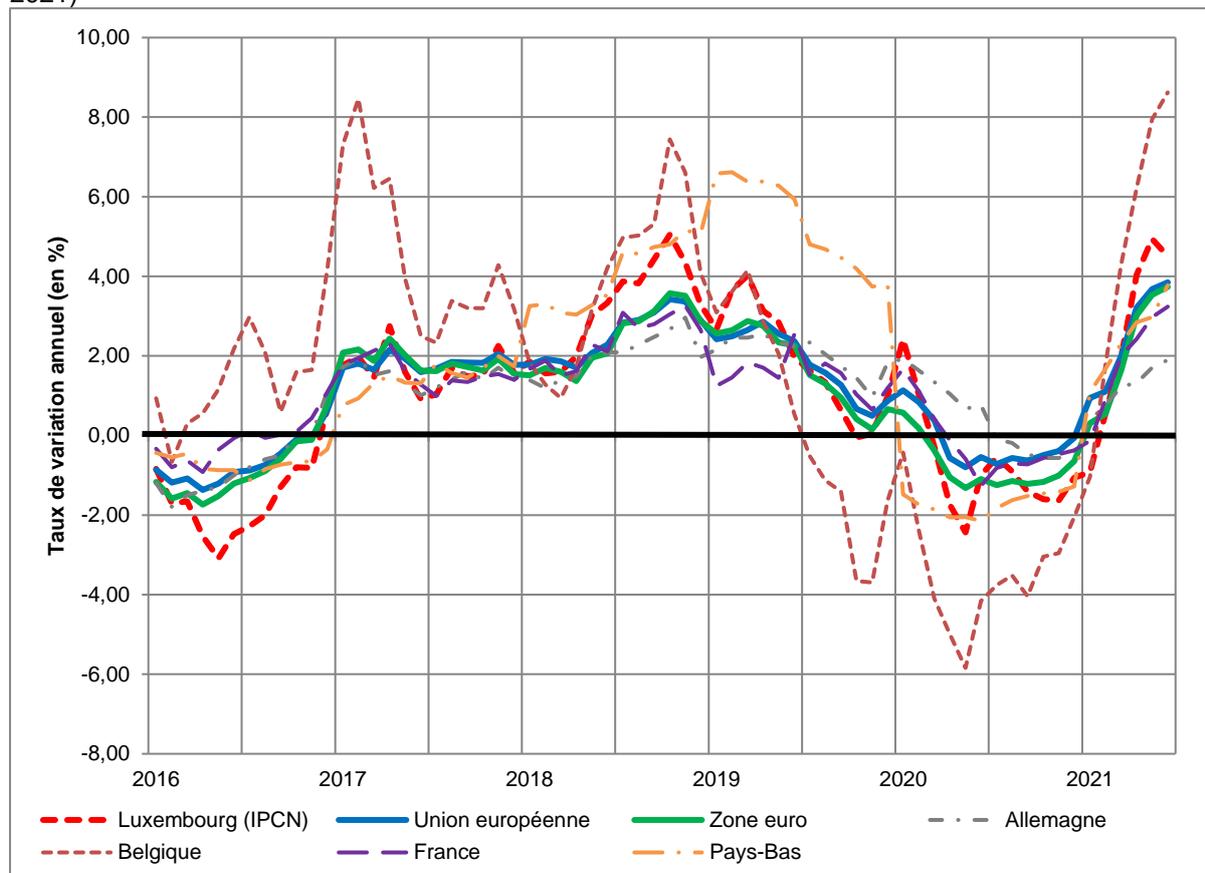
Au premier semestre 2021, les prix des *produits alimentaires et boissons non alcoolisées* ont progressé le plus fortement en Allemagne (+1,5%). En UE, les prix des *produits alimentaires et boissons non alcoolisées* ont progressé de 0,9%, dont 0,9% pour les produits alimentaires et 1,2% pour les boissons non alcoolisées. Les prix des fruits et des légumes ont légèrement augmenté de respectivement 0,7% et 0,1% en UE.

Quant à la division *boissons alcoolisées et tabac*, on assiste à une augmentation des prix du tabac en 2021, même si légèrement plus faible par rapport à la même période l'an dernier, de 2,2% dans l'UE avec les principales hausses enregistrées aux Pays-Bas (+12,7%) et en France (+7,9%). Cette augmentation des prix du tabac est notamment due à la hausse de la TVA sur le tabac en raison de l'augmentation des accises (en 2020 et 2021 pour la France et depuis le 1^{er} janvier 2021 pour les Pays-Bas).

La variation des prix au niveau des articles d'habillement est plutôt mitigée. En Belgique et en France, des baisses de prix de respectivement -1,3% et 0,2% sont enregistrées, tandis que la tendance inverse est notable en Allemagne (+0,4%), au Luxembourg (+0,9%) et aux Pays-Bas (+1,4%).

La division *logement, eau, électricité et combustibles* a connu des hausses de prix au premier semestre 2021 (+3,2% en UE). Plus précisément, les prix de l'électricité sont à la hausse partout dans les pays analysés (+4,1% en UE et +5,1% en Zone euro), sauf au Luxembourg et aux Pays-Bas qui enregistrent des baisses de respectivement 0,2% et 1,2%. Quant aux combustibles liquides et au gaz, c'est la Belgique qui voit ces prix augmenter le plus parmi les pays analysés (respectivement de +17,8% et +10,1%).

Graphique 2-6 : Evolution de la catégorie « logement, eau, électricité et combustibles »
(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2016 à juin 2021)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

En ce qui concerne la division « ameublement, équipement de ménage et entretien », la plus forte hausse parmi les pays analysés au premier semestre 2021 est enregistrée aux Pays-Bas (+2%) contre des hausses allant de 0,2% en Belgique et 1,3% en France.

L'évolution de la division *santé* est plutôt mitigée parmi les pays analysés. En Belgique, Allemagne et France, les prix sont légèrement à la baisse au premier semestre 2021 par rapport à la même période en 2020, alors qu'en général ceux-ci augmentent de 0,2% dans l'Union européenne, avec le taux le plus élevé constaté au Luxembourg (+1%).

La division *transports* a aussi fortement influencé l'inflation dans l'Union européenne et est responsable de 0,46 point de pourcentage de l'inflation totale et atteint même 0,79 point de pourcentage à l'Allemagne. Les services de transport au sein de cette division ont diminué de 2,5% en moyenne européenne et de 20,3% au Luxembourg, pays à avoir connu la plus forte baisse. L'Allemagne et la France connaissent une légère hausse des services de transport, à savoir de respectivement 0,7% et 0,9%. En particulier, le transport de voyageurs par mer et voies navigables intérieures a augmenté de respectivement 5,2% et 13% dans ces pays. Au premier semestre 2021, le transport de voyageurs par route devient moins cher au Luxembourg (-18%) et en Allemagne (-3,2%). Enfin, les prix des carburants et lubrifiants ont sensiblement augmenté de 8,5% dans l'Union européenne par rapport au premier semestre 2020 et ont connu la plus forte hausse au Luxembourg (+14,4%).

Les prix de la division *communication* continuent de diminuer en 2021 (moyenne UE : -2,6%) dans tous les pays analysés à l'exception de la Belgique et la France qui enregistrent une hausse, respectivement de 0,8 et 1,7%. La baisse la plus forte est enregistrée au Luxembourg (-3,8%).

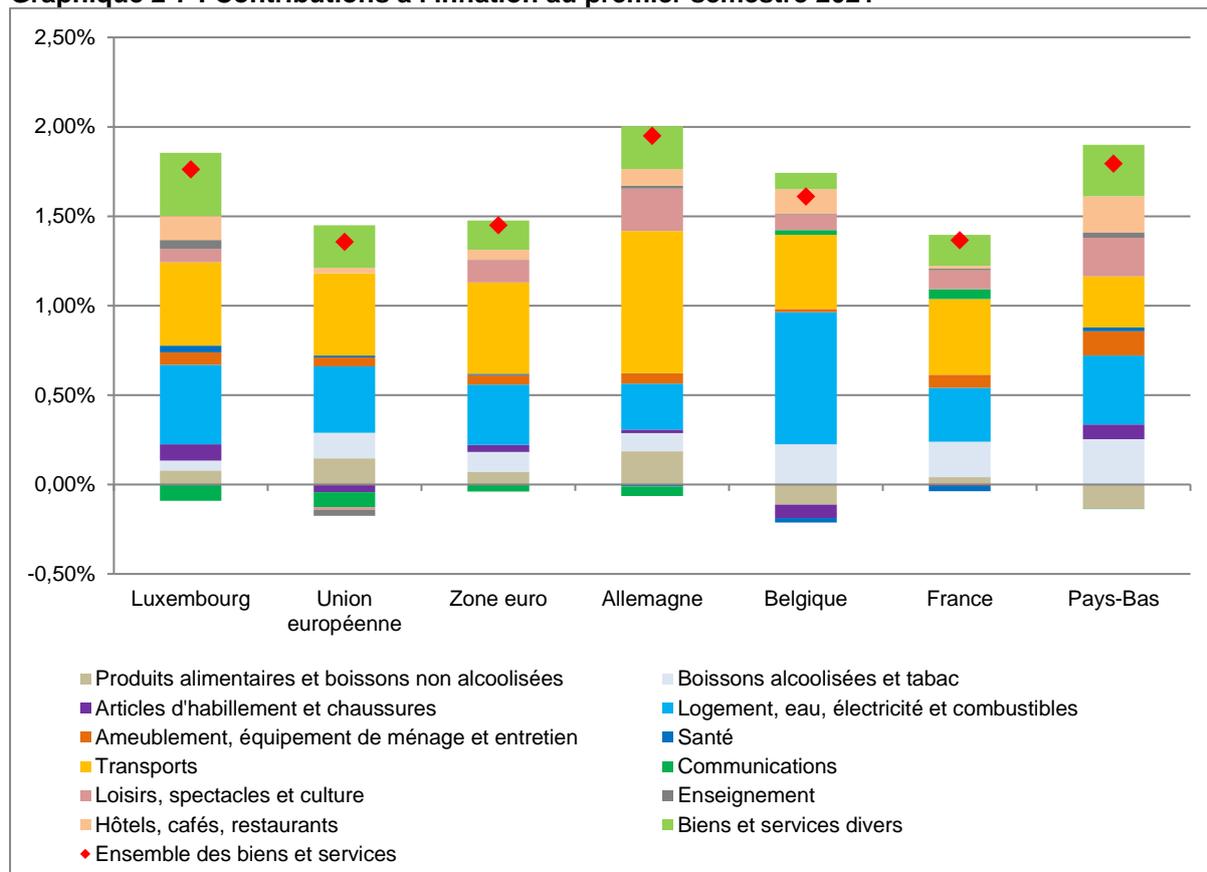
Quant à la division *loisirs, spectacles et culture*, c'est l'Allemagne qui enregistre la hausse des prix la plus élevée parmi les pays analysés (+1,9%), laquelle est notamment due à la hausse des prix des camping-car, caravanes et remorques (+2,9%).

Au premier semestre 2021, la division comprenant l'enseignement a connu des hausses de prix au Luxembourg (+3%), ainsi que dans les autres pays analysés (Belgique +0,6%, Allemagne +1,4%, France +2,1% et Pays-Bas +3,1%) tout en sachant que la contribution de cette division à l'inflation reste généralement très limitée.

Les prix de la division « Hôtels, cafés, restaurant » ont augmenté dans tous les pays analysés (+0,3% en UE). Parmi ces derniers, les Pays-Bas enregistrent la hausse la plus élevée par rapport au premier semestre 2020 (+2,3%), alors que les prix des centres de vacances, campings, auberges de jeunesse et hébergement similaire dans cette division ont augmenté le plus par rapport au premier semestre (+10%). Au Luxembourg, les prix ont généralement augmenté de 1,7%, sachant que la hausse la plus élevée au sein de cette division est constatée au niveau de la restauration rapide et services de restauration à emporter (+3,5%).

Les *biens et services* ont augmenté de 2,1% au Luxembourg au cours du premier semestre 2021, hausse inférieure à celle du reste de l'Union européenne (2,5%), avec des hausses enregistrées au niveau de la protection sociale et des services financiers de respectivement 6,1% et 5,5%. L'Allemagne enregistre la hausse la plus élevée parmi les pays analysés (2,8%), principalement suite à la hausse des prix aux niveaux des services financiers et autres services.

Graphique 2-7 : Contributions à l'inflation au premier semestre 2021



Source: STATEC, Eurostat, Calculs: Observatoire de la formation des prix

3 Annexe 1

Définitions¹²:

IPCH : L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est un indicateur économique élaboré pour mesurer les changements au fil du temps dans les prix des biens et services de consommation acquis par les ménages. Les IPCH donnent des mesures comparables de l'inflation dans la zone euro, l'UE, l'Espace économique européen et pour les autres pays y compris les pays candidats. Ils sont calculés selon une approche harmonisée et une seule série de définitions. Ils fournissent la mesure officielle de l'inflation des prix à la consommation dans la zone euro pour l'application de la politique monétaire dans la zone euro et de convergence de l'inflation comme l'exige l'évaluation des critères de Maastricht.

IPCN : L'indice des prix à la consommation (IPCN) mesure l'inflation nationale. Plus précisément, il couvre les dépenses de consommation des résidents sur le territoire luxembourgeois. L'IPCN se distingue de l'IPCH par le seul fait qu'il possède une pondération différente. En effet, la pondération de l'IPCN se base sur les dépenses de consommation finale des résidents sur le territoire national, alors que l'IPCH tient compte des dépenses effectuées aussi bien par les résidents que les non-résidents. Il s'ensuit que certaines positions, comme par exemple les produits pétroliers ou les produits de tabac (produits pour lesquels les dépenses des frontaliers et des touristes sont importantes sur le territoire luxembourgeois) ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH.

Inflation sous-jacente : sous-série de l'indice général (IPCN) qui exclut notamment les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux. Les séries suivantes sont exclues: Gaz de ville et gaz naturel, Gaz liquéfié, Combustibles liquides, Gas-oil, Essence, Lubrifiants et additifs, Pommes de terre, Café, Thé et infusions, Cacao et chocolat en poudre, Combustibles solides, Energie thermique, Fleurs de coupe.

Biens non durables : biens qui disparaissent après la première utilisation (alimentation, boissons, pétrole, etc.).

Biens semi-durables : biens qui ne disparaissent pas immédiatement mais qui doivent être remplacés après un certain temps (vêtements, pneus, petits matériaux électroniques, jeux, jouets, articles de sport, etc.).

Biens durables : biens qui peuvent être utilisés à des fins de consommation de façon répétée ou continue au cours d'une période d'un an ou plus (automobiles, mobilier, réfrigérateurs, autres gros appareils ménagers, etc.).

Services : services médicaux, loyers, transport, crèches, voyages, restaurants et hôtels, services récréatifs, services financiers, assurances.

Indice rattaché à la base 1.1.1948 : L'indice rattaché à la base 1.1.1948 est l'indice publié sur la base 100 au 1^{er} janvier 1948. Il peut être obtenu en multipliant l'indice base 100 en 2005 par le facteur de rattachement. La moyenne semestrielle de cet indice sert au déclenchement du mécanisme de l'échelle mobile des salaires.

¹² Dictionnaire statistique du STATEC : <https://statistiques.public.lu/fr/methodologie/definitions/index.html>

Moyenne semestrielle de l'indice base 100 au 1.1.1948 : C'est la moyenne semestrielle qui déclenche une tranche de l'échelle mobile des salaires, ou tranche indiciaire (« *Indextranche* ») par le fait d'atteindre ou de dépasser un certain seuil (=la cote d'échéance). La moyenne semestrielle, calculée pour chaque mois, est la moyenne arithmétique des indices base 100 au 1.1.1948 des 6 derniers mois disponibles. Lorsque sa valeur dépasse la cote d'échéance en vigueur augmentée de 2,5%, une nouvelle cote d'application de l'échelle mobile des salaires est déclenchée. Ceci entraîne l'adaptation de tous les salaires, traitements et pensions. La moyenne semestrielle est également utilisée pour l'indexation de certains contrats.

Facteur de raccord : Le facteur (ou coefficient) de raccord est utilisé pour passer de l'indice base 100 en 2005 à l'indice base 100 au 1.1.1948. Il s'agit du rapport fixe entre les deux séries publiées par le STATEC pour l'IPCN. Le facteur de raccord est fixé par arrêté ministériel. Le rapport entre les deux séries (base 100 en 2005 et base 1.1.1948) est modifié (et donc aussi le facteur de raccord) lorsque le législateur décide la neutralisation, pour l'application du mécanisme de l'échelle mobile des salaires, de certaines augmentations de prix dues à la hausse de taxes ou d'accises.

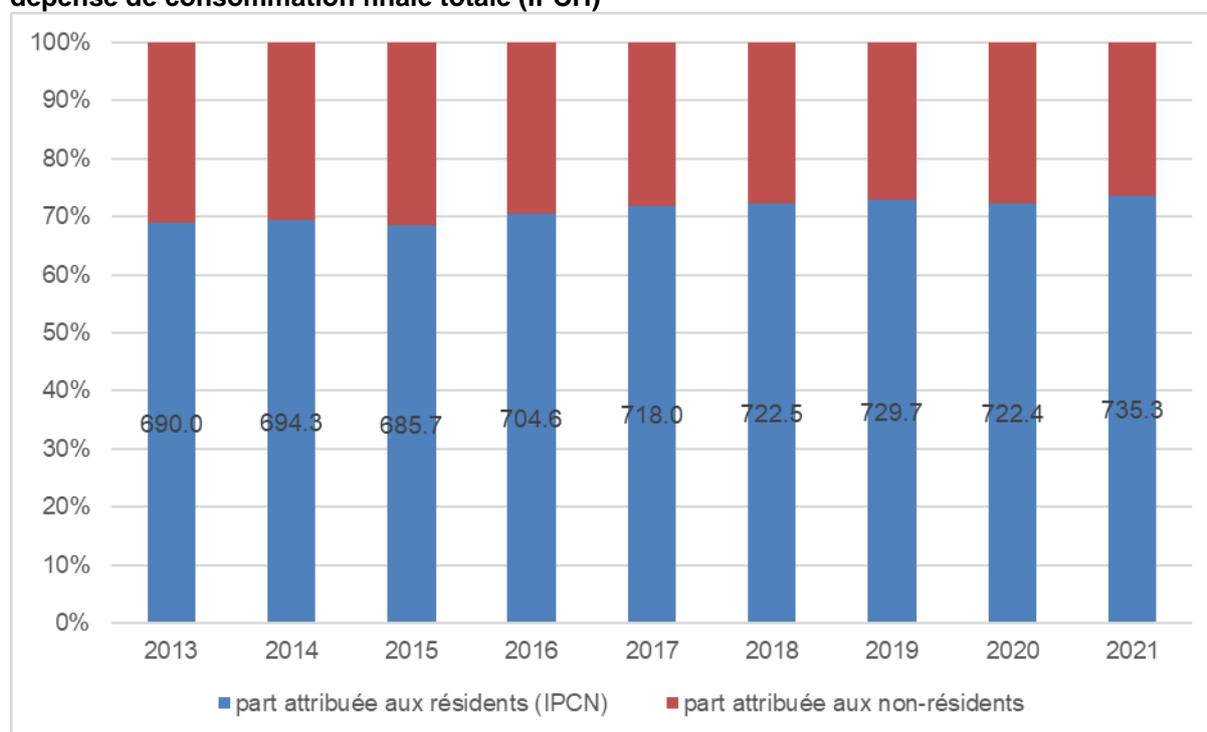
Cote d'application : La cote d'application de l'échelle mobile des salaires est un indice avec lequel les salaires sont adaptés. Souvent la valeur de la cote en vigueur à un instant donné est reprise sur les fiches de paie. L'entrée en vigueur d'une nouvelle cote d'application entraîne l'augmentation de 2,5% de tous les salaires, pensions et traitements. La valeur d'une nouvelle cote d'application correspond à l'ancienne augmentée de 2,5%. L'entrée en vigueur d'une nouvelle cote d'application est conditionnée par l'entrée en vigueur préalable d'une nouvelle cote d'échéance. Dans le système non-modulé de l'échelle mobile des salaires la cote d'application entre en vigueur un mois après l'entrée en vigueur d'une cote d'échéance.

Cote d'échéance : La cote d'échéance de l'échelle mobile des salaires est la valeur qui, lorsqu'elle est dépassée par la moyenne semestrielle de l'indice base 100 au 1.1.1948, déclenche une nouvelle cote d'application qui entraîne l'adaptation des salaires, traitements et pensions de 2,5%. La valeur d'une nouvelle cote d'échéance correspond à l'ancienne augmentée de 2,5%.

4 Annexe 2

Au Luxembourg, l'établissement d'indices des prix à la consommation a débuté au début des années vingt du siècle dernier. L'indice national actuel (IPCN), entré en vigueur en janvier 1997, se conforme à la réglementation communautaire concernant l'indice des prix à la consommation harmonisé sur le plan européen (IPCH). Il se distingue de celui-ci par le seul fait que sa pondération exclut les dépenses de consommation des non-résidents sur le territoire luxembourgeois, alors que depuis l'année 2000 l'IPCH les inclut¹³. L'IPCN représente ainsi la part consommée par les résidents sur le territoire luxembourgeois dans le total de la consommation finale des ménages effectuée sur le territoire. L'IPCH, qui représente la totalité de la dépense de consommation finale sur le territoire, se chiffre à 1000‰ et la part allouée à l'IPCN, c'est-à-dire à la consommation des résidents sur le territoire, s'élève à 735,3‰ pour l'année 2021. La part de l'IPCN, exprimée par rapport à l'IPCH, varie au cours des années et progresse depuis 2020.

Graphique 4-1 : Part de la dépense de consommation finale des résidents (IPCN) dans la dépense de consommation finale totale (IPCH)



Source: STATEC, Calculs: Observatoire de la formation des prix

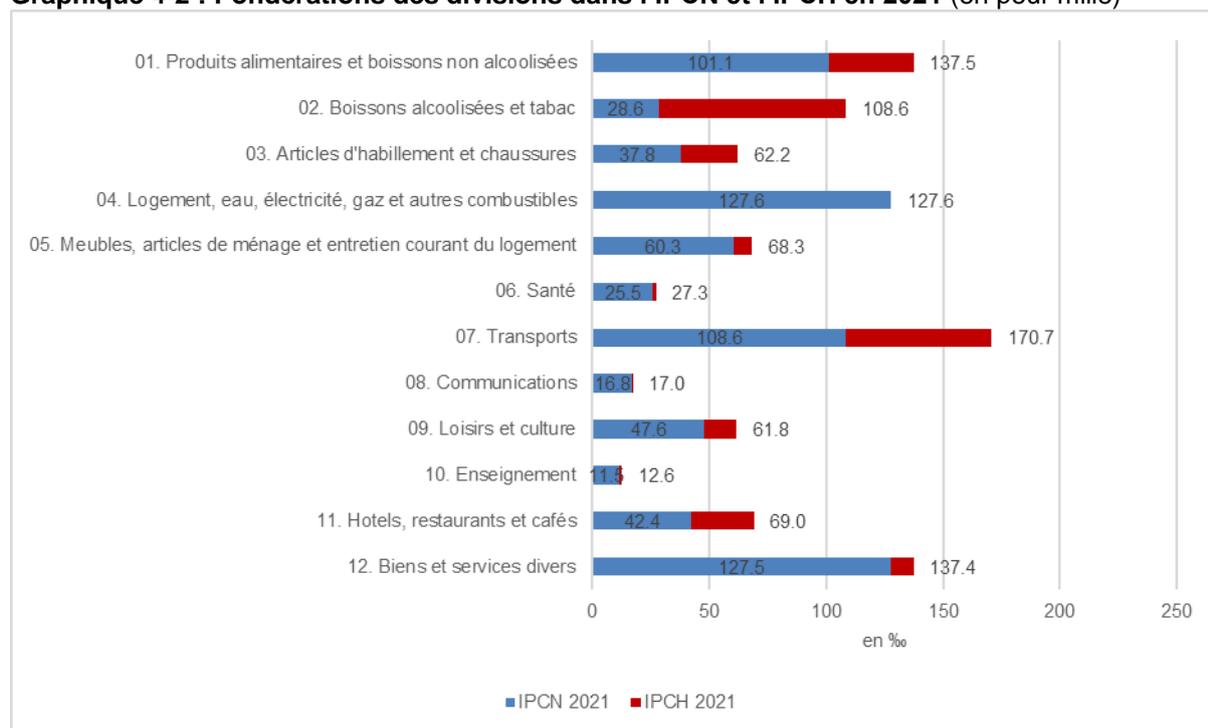
Note : Le graphique commence à partir de 2013 suite au changement méthodologique appliqué après l'année 2012

Il existe des différences dans les coefficients de pondération IPCH et IPCN des douze divisions. Ces différences sont très importantes pour les divisions « Boissons alcoolisées et tabac » et « Transports ». En particulier, certains produits tels que les carburants, le tabac et l'alcool bénéficient d'une fiscalité indirecte plus avantageuse au Luxembourg par rapport à celle des pays des consommateurs non résidents, et génère ainsi d'importants volumes de vente de ceux-ci. Des différences, cependant moins marquées, apparaissent également dans d'autres divisions tels que les « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « Articles d'habillement et chaussures », « Meubles, articles de ménage et entretien courant du

¹³https://statistiques.public.lu/stat/ReportFolders/ReportFolder.aspx?IF_Language=fra&MainTheme=5&FldrName=5

logement », « Loisirs et culture », « Hôtels, restaurants et cafés » et « Biens et services divers ». Les nombreux non-résidents actifs au Luxembourg expliquent les différences qui apparaissent dans les divisions « Hôtels, restaurants et cafés », « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » et « Transports ». Les touristes jouent évidemment un rôle au niveau du différentiel de dépense de consommation lié aux « Hôtels, restaurants et cafés » et en particulier des dépenses liées aux hôtels, et ont ainsi un impact sur la pondération de cette catégorie.

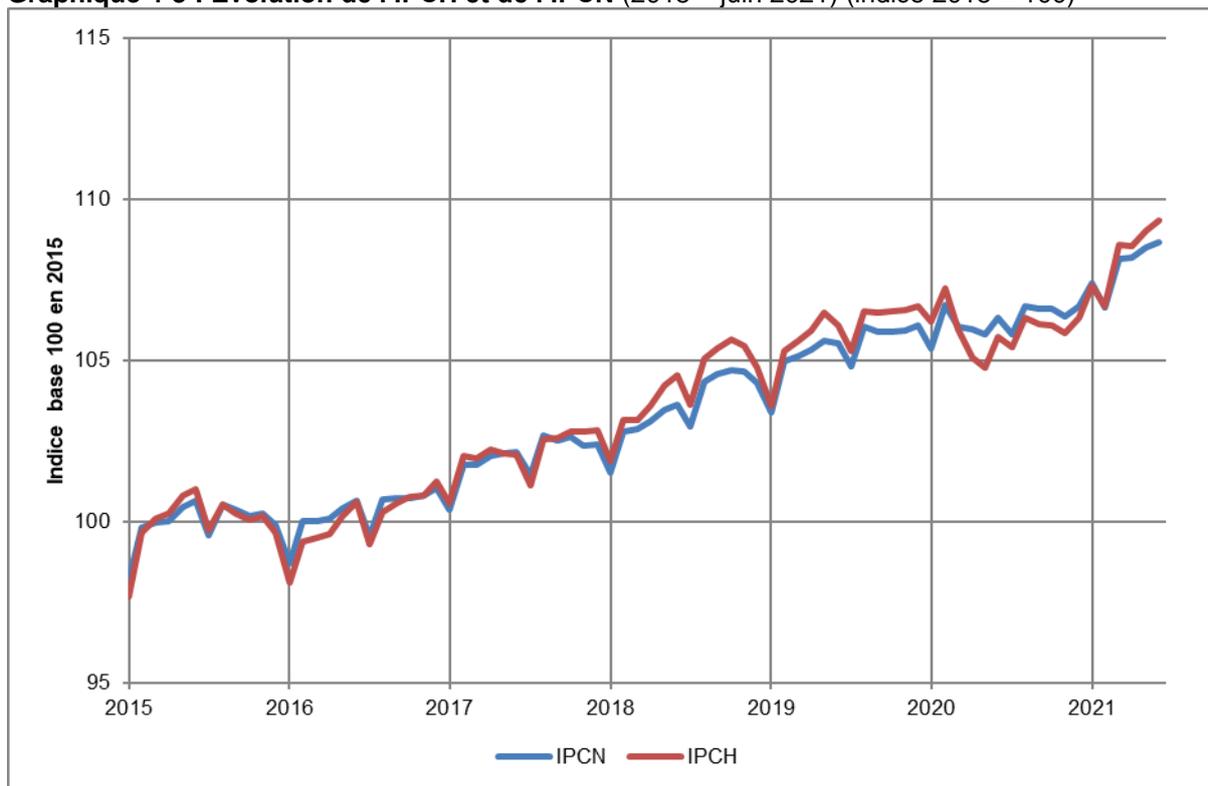
Graphique 4-2 : Pondérations des divisions dans l'IPCN et l'IPCH en 2021 (en pour mille)



Source: STATEC, Calculs: Observatoire de la formation des prix

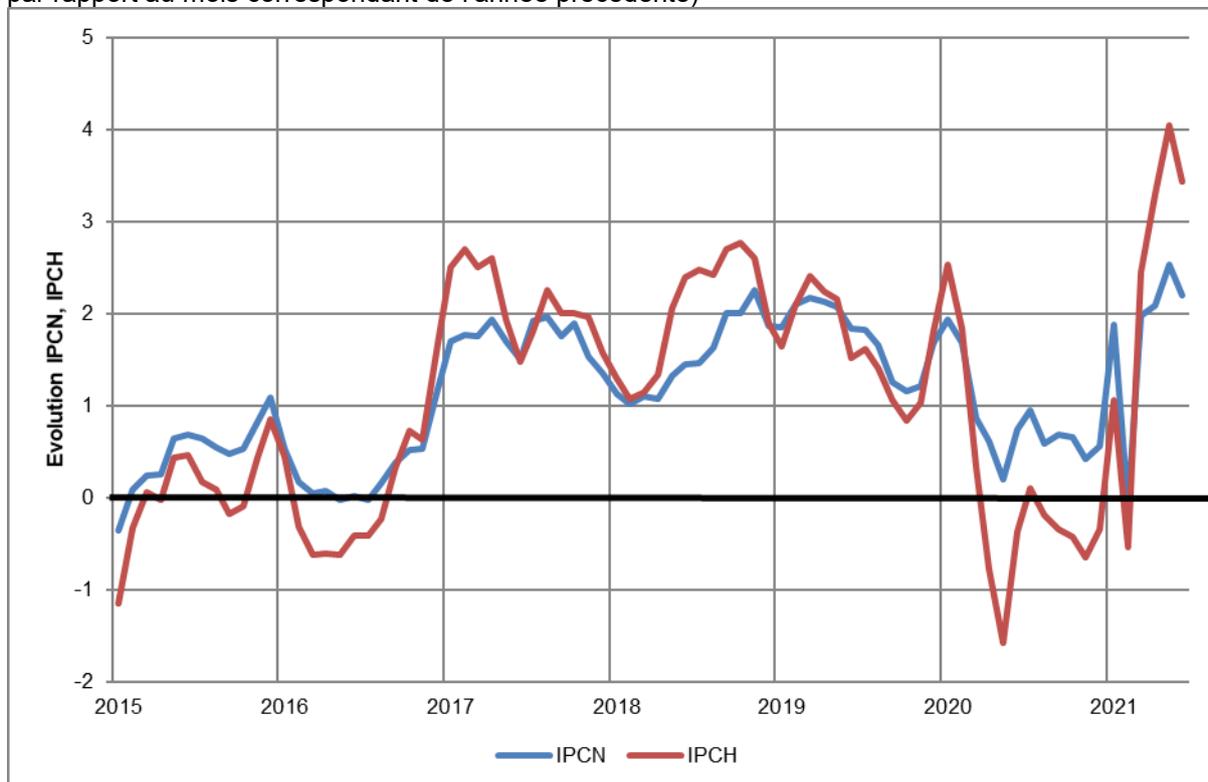
Une comparaison de l'IPCH et de l'IPCN depuis 2015 est fournie ci-après à titre illustratif afin de visualiser la différence de l'évolution des courbes. Cependant, **il est considéré plus approprié et représentatif d'utiliser l'indice des prix à la consommation national (IPCN) pour les analyses de la consommation nationale au Luxembourg car donne une image plus fidèle de la consommation nationale.** C'est notamment pour cette raison que l'IPCN est utilisé comme élément déclencheur des tranches indiciaires.

Graphique 4-3 : Evolution de l'IPCH et de l'IPCN (2015 – juin 2021) (indice 2015 = 100)



Source: STATEC, Calculs: Observatoire de la formation des prix

Graphique 4-4 : Evolution de l'IPCH et de l'IPCN (données mensuelles, pourcentage de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



Source: STATEC, Calculs: Observatoire de la formation des prix